

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-**chef**



Une école dans une paroisse de colonisation

A SAINTE-LUCIE-d'ALBANEL, COMTÉ DU LAC-SAINT-JEAN, PROVINCE DE QUÉBEC.

Les devoirs de l'instituteur envers l'Église

SIMPLES NOTIONS

Les devoirs de l'instituteur envers l'Église, en matière d'éducation, sont ceux-mêmes de la famille. Quels sont donc les devoirs de la famille envers l'Église, lorsqu'il s'agit de l'éducation des enfants?

L'Église a un rôle à jouer dans l'éducation, nul catholique ne saurait le nier. Ce rôle lui est imposé par sa mission providentielle, en vertu de laquelle lui appartient l'éducation surnaturelle de l'homme. Cette conception n'annihile aucunement l'action de la famille, mais elle fait reposer l'éducation sur la double et individuelle base de la famille et de l'Église.

Cette conception est doublement exacte.

En effet, il existe dans l'homme une double vie, la vie naturelle et la vie surnaturelle; c'est le développement harmonieux de cette double vie qui forme l'être humain complet. L'Église a donc un rôle propre à jouer qui ne supprime ni n'absorbe celui de la famille, mais qui co-existe avec lui. Elle est, ainsi que la famille, un agent primordial de l'éducation.

Est-il nécessaire d'ajouter que la religion étant, même au point de vue humain, un élément important d'éducation, l'Église joue en plus, à l'égard des familles, le rôle de précieux auxiliaire. La religion n'est-elle pas en effet "ce lien sacré qui rapporte, qui rattache la créature à son Créateur, l'homme à Dieu, la terre au ciel, le temps à l'éternité, et qui, par conséquent, s'élève dans l'enfant la vie présente jusqu'à la vie éternelle" (1)

Il est donc sage de conclure: que l'éducation surnaturelle que la famille aura l'obligation de donner à l'enfant devra être donnée sous la direction et la surveillance de l'Église; que la fin dernière devant être le principal souci de l'homme, l'Église a un droit de surveillance sur l'ensemble de l'éducation pour que cette éducation ne gêne pas en nous l'épanouissement de la vie surnaturelle.

La loi de l'Instruction publique de la Province de Québec fait, aux témoignages de nos SS. les Evêques, suffisamment large la part de l'Église dans le domaine de l'Instruction publique. (2) Ce qui n'empêche pas de chercher les moyens à faire, mieux encore, s'il y a lieu.

C.-J. M.

Un congrès de commissaires d'écoles à Montréal

Dimanche, le 31 janvier dernier, a eu lieu un important congrès des commissaires faisant partie de l'Association des commissions scolaires indépendantes de Montréal. Les vingt-cinq commissions scolaires que comprend l'Association étaient présentes presque au complet. Dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire*, nous publierons un compte-rendu de ce congrès.

(1) Monseigneur Dupanloup, *De L'Education*, page 147.

(2) C'est pour elle, (l'Église canadienne) une joie légitime de voir fonctionner ici un système d'éducation (celui de la Province de Québec) qui, sans être absolument parfait et sans réunir peut-être toutes les conditions désirables, repose cependant sur une entente cordiale entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, et ménage à cette dernière, dans l'approbation des maîtres et des méthodes, une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts sacrés de la famille, de la conscience et de la foi. "LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES DU CANADA SUR L'ÉDUCATION.— 1894.

PEDAGOGIE

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1913-14

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 15 décembre 1914.

L'HONORABLE M. DÉCARIE,
Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le développement de l'Instruction publique dans la province pour l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin, et je vous prie de vouloir bien le soumettre à la Législature.

Au cours de l'année dernière, un grand honneur a rejailli sur le Conseil de l'Instruction publique par l'élévation de l'un de ses membres, l'archevêque de Québec, à la très haute dignité de Cardinal de l'Église catholique, et sur deux de nos maisons d'éducation, l'École normale Laval qui s'honore d'avoir eu ce prélat comme principal et l'Université Laval dont il fut l'un des professeurs éminents, et dont il est aujourd'hui le chancelier.

C'est la deuxième fois que Sa Sainteté le Pape daigne appeler le titulaire du siège métropolitain de Québec à faire partie du Collège des Cardinaux et la nomination à ce poste élevé de Son Eminence le Cardinal L.-N. Bégin, ne pouvait manquer de réjouir le peuple canadien tout entier.

LE DESSIN

Les résultats généraux obtenus par notre organisation de l'enseignement du dessin sont de plus en plus satisfaisants.

Tandis qu'autrefois cet enseignement n'était donné que dans quelques écoles, à quelques élèves seulement et le plus souvent hors des heures de classe, il se donne aujourd'hui presque partout, aux petits et aux grands élèves, chaque semaine et durant les heures réglementaires des classes.

Sauf de rares exceptions, il consistait auparavant en des copies serviles et sans portée, de gravures, de lithographies ou d'enluminures. Maintenant, les élèves travaillent à peu près exclusivement d'après nature ou

d'imagination. On ne cherchait jadis qu'à obtenir, par tous ces moyens, de beaux travaux à encadrer pour les salons des parents; mais à présent, on s'efforce de développer les facultés par des exercices rapides, nombreux et variés.

De plus, tout en orientant sérieusement le dessin du côté utilitaire et industriel, on commence en maints endroits à en faire aussi un auxiliaire précieux de toutes les études.

Rien ne démontre mieux la réalité de ces excellents résultats que les travaux d'élèves qui affluent de partout au département et aussi les rapports de la plupart des inspecteurs. La preuve en est encore donnée par les derniers examens du bureau central, lesquels ont dépassé mon attente.

Tout cela indique à l'évidence que les titulaires religieux et laïques comprennent mieux tout le parti que l'on peut tirer de cet enseignement, et qu'ils rivalisent d'efforts pour mettre sérieusement en pratique les avis des conférenciers, les leçons et les multiples conseils qui leur sont donnés verbalement ou par écrit sur l'application du nouveau programme, par le directeur du dessin et les inspecteurs d'écoles.

Quant à nos écoles normales, je n'ai en cette matière que des louanges à leur adresser. Dans toutes, l'étude du dessin a pris un essor remarquable. Aussi ai-je lieu de croire que les instituteurs et les institutrices sortis de ces écoles vont encore accentuer, dans la bonne direction, la poussée générale.

En terminant, je veux remercier particulièrement les différents ordres religieux d'hommes et de femmes qui, répondant à mon invitation, ont de tous les coins de la province délégué des représentants à des leçons spéciales illustrées données à Québec et à Montréal par M. Lefèvre. Ces cours particuliers avaient été organisés à la demande de plusieurs ordres religieux qui voulaient que leurs professeurs se préparassent du mieux possible, durant les vacances, au nouvel enseignement. Ils ont été suivis avec la plus grande attention et le plus vif intérêt.

Tout nous indique donc que l'enseignement du dessin est en progrès sensible et que le temps n'est plus guère éloigné où il répondra pleinement aux vœux du comité catholique du conseil de l'Instruction publique et du gouvernement.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Le musée du département a continué de se développer durant l'année pour autant que le permettent les ressources mises à ma disposition pour cet objet. Je crois même pouvoir dire que les collections dont il se compose sont en général les plus complètes qu'il y ait en ce qui concerne les espèces propres à la province de Québec. Par exemple, on y voit représentés tous les mammifères de la province, moins une couple des variétés des plus petites espèces.

J'ai acquis cette année un bon nombre de spécimens de nos oiseaux qui nous manquaient encore. Notre collection ornithologique est aujourd'hui très importante, et, avant longtemps, elle sera complète, autant du moins que la chose est possible. Le conservateur du musée s'applique à ce que chaque espèce ou variété soit représentée par le mâle, la femelle, les jeunes, les œufs et les nids, ce qui accroît d'autant la richesse et la valeur de la collection.

Les plantes, les mollusques, les reptiles et les insectes de la province forment aussi des collections très considérables et du plus grand intérêt soit pour les naturalistes, soit en général pour les visiteurs de l'étranger et du pays, lesquels, ainsi qu'on peut voir par le registre où ils s'inscrivent au musée, sont de plus en plus nombreux surtout durant la belle saison. Aux jours de congé, l'hiver, le musée est souvent visité par les élèves des maisons d'éducation de Québec et de Lévis qui y font connaissance avec les ressources zoologiques, botaniques et minéralogiques de la province. L'intérêt qu'ils prennent à ces visites et les connaissances qu'ils y acquièrent démontrent bien la valeur éducative d'une institution comme le musée où les jeunes gens peuvent voir de leur yeux les objets de la nature dont ils ne connaîtraient autrement la plupart que par l'image, c'est-à-dire d'une façon incomplète et peu satisfaisante.

Il n'y a en ce sujet de notre musée qu'un seul point noir, si je puis dire ainsi: c'est le défaut d'espace pour installer convenablement les collections précieuses dont il se compose. Malgré les agrandissements successifs, cet espace est depuis longtemps devenu insuffisant et il a fallu même pour loger les spécimens en combler le couloir adjacent que le défaut de lumière rend pourtant peu propre à cet objet. Il y a donc urgence à agrandir considérablement le local du musée. Ce résultat peut être obtenu soit en lui consacrant tout l'étage du côté nord dont il occupe déjà une partie, soit en construisant pour son installation sur les terrains adjacents au Palais législatif un édifice approprié et assez vaste pour suffire au développement futur. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce dernier projet assurerait le mieux tous les intérêts, ceux du public comme ceux de l'institution elle-même, et que la richesse de nos collections et leur importance éducative en justifieraient absolument la réalisation.

Cette idée d'un édifice spécial pour le musée de l'Instruction publique fait songer à d'autres projets également intéressants que je crois devoir signaler ici, au moins d'une manière sommaire.

Par exemple, aux collections d'histoire naturelle, dont le musée est aujourd'hui exclusivement formé, le public ne verrait-il pas avec beaucoup de satisfaction adjoindre une section des beaux-arts où seraient réunies et exposées les œuvres des peintres et des sculpteurs de la province de Québec. L'acquisition par le gouvernement des œuvres de nos artistes pour ce musée serait un moyen facile et très efficace d'encourager les arts en notre pays et aurait pour résultat, ici comme cela est arrivé ailleurs, de donner un élan

considérable parmi nous à la production des travaux artistiques. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une exposition permanente et facilement accessible de ces belles œuvres permettrait au public de faire connaissance, pour ainsi dire, avec les talents et même le génie qui peuvent exister dans la vallée du St-Laurent comme en d'autres pays, et qui, faute d'encouragement, risqueraient trop de rester à l'état rudimentaire et en tout cas inconnus du public.

ASSEMBLÉES DE PROPAGANDE

Le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a continué la convocation, sur divers points de la province, d'assemblées de contribuables dans le but d'activer parmi eux les progrès de l'instruction. Le département de l'Instruction publique se fit représenter à ces réunions par quelques-uns de ses principaux officiers et les inspecteurs d'écoles protestants furent invités à participer à ce mouvement d'ensemble, afin de renseigner les municipalités sur les devoirs que la loi leur impose.

On insista dans ces assemblées de propagande sur l'utilité qu'aurait l'établissement d'écoles centrales. Le peu de densité de la population protestante dans les campagnes et la difficulté qu'il y a à réunir un nombre suffisant d'enfants dans un territoire limité, rendent pour ainsi dire nécessaire la réunion de plusieurs arrondissements scolaires en un seul. Une grande école centrale, par ses classes plus spacieuses et son ameublement plus complet, et par le nombre plus grand d'enfants qui la fréquentent, favorise une assistance beaucoup plus considérable, élève le niveau des études et offre par conséquent des avantages que les conférenciers firent valoir auprès des personnes présentes aux réunions.

Il y a eu, en tout, 33 assemblées de ce genre, dans les divers comtés, de Pontiac à Mégantic, et elles ont produit un excellent effet sur l'esprit de la population.

Le gouvernement, connaissant la position particulière de la minorité protestante, a bien voulu offrir une allocation spéciale en faveur de la "consolidation" des écoles rurales dans les endroits où le besoin s'en ferait sentir.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUES

J'ai continué durant l'année d'organiser des congrès pédagogiques des institutrices de l'enseignement primaire et des commissaires d'écoles catholiques.

Le congrès diocésain tenu à Hull, l'été dernier, était le 12e qu'avait prescrit le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Comme ceux qui l'avaient précédé, il réunit un groupe nombreux de religieuses

enseignantes et d'institutrices laïques habitant la partie du diocèse d'Ottawa située dans la province de Québec.

D'autre part, les congrès de commissaires d'écoles catholiques ont eu, cette année comme précédemment, un succès très satisfaisant. Les curés des paroisses, les commissaires et les secrétaires-trésoriers se sont empressés avec un zèle digne d'éloges de se rendre aux réunions qui ne se composaient pas moins de 200 à 350 personnes. J'ai tenu à y faire acte de présence pour rappeler aux auditeurs les devoirs que leur prescrit la loi et pour insister sur l'importance de leurs fonctions.

Avec l'aide et la bonne volonté des inspecteurs d'écoles, ces congrès ont eu lieu jusqu'à présent dans les districts d'inspection qui suivent: Laprairie, Farnham, Waterloo, Saint-Anselme de Dorchester, Joliette, Saint-Ponaventure sur la Baie-des-Chaleurs, Rimouski, Trois-Rivières, Québec, Longueuil, Roberval sur le Lac-St-Jean, la ville de Saint-Laurent, Valleyfield, Mont-Laurier, Hull, Coaticook, Sherbrooke et Saint-Jérôme.

Il importe de continuer à réunir ces congrès et je me demande si l'on ne devrait pas en élargir le cadre en y convoquant, par régions, les contribuables des municipalités scolaires. Aujourd'hui, seuls les commissaires, c'est-à-dire cinq personnes par paroisse, sont invitées à y prendre part. A la fin de l'année scolaire, deux de ces commissaires sont remplacés par de nouveaux élus qui se trouvent à n'avoir pu profiter des congrès antérieurs. En s'adressant à des contribuables qui, suivant le cours ordinaire des choses, devront plus tard participer à l'administration des écoles paroissiales, les conférenciers auraient la satisfaction de faire entendre leurs enseignements d'un très grand nombre de pères de famille et de les instruire à l'avance des fonctions si délicates et en même temps si élevées dévolues aux commissions scolaires. Les explications de la loi et de la mise en pratique des règlements produiraient dans les campagnes les meilleurs résultats, analogues aux bons effets qu'ont eus, en agriculture, les réunions de la Société d'industrie laitière depuis sa formation. Le peuple canadien est avide de s'instruire et l'enseignement primaire recevrait sans doute une puissante impulsion de l'établissement du congrès régional des pères de familles.

Nous vivons à une époque où les congrès sont très en vogue: congrès agricoles, congrès pédagogiques, congrès d'hygiène, de science, etc. En général, ces institutions ont un côté très pratique et sont souvent la source de résolutions fertiles en conséquences salutaires.

La province de Québec qui, depuis plusieurs années, se distingue par le nombre et l'importance de ces réunions pédagogiques en a recueilli déjà beaucoup d'avantages. Ces assemblées, en effet, n'ont pas peu contribué à assurer une formation professionnelle plus parfaite des instituteurs et des institutrices et à vulgariser l'emploi des méthodes reconnues les meilleures pour développer rapidement l'instruction des tout petits et leur faire aimer l'école.

Le peu de progrès des élèves a souvent pour cause l'emploi, dans les basses classes, de jeunes personnes dont on ne voudrait pas utiliser les services dans les classes supérieures. Celles-ci, en général, sont pourvues de titulaires d'expérience; mais les classes élémentaires sont trop souvent mises sous la direction de maîtresses inexpérimentées. Le manque d'initiative, voire l'indifférence que manifestent certaines commissions scolaires à cet égard, ou la rareté dans quelques maisons d'enseignement de sujets bien préparés à l'enseignement sont la cause de cet état de choses. Il est à espérer que cette pratique regrettable de favoriser la formation intellectuelle des élèves des hautes classes au détriment des enfants du cours élémentaire disparaîtra à mesure que l'on aura une connaissance plus raisonnée de la pédagogie pratique, car l'instruction des plus jeunes enfants est bien celle qui requiert davantage l'emploi des personnes de tact et d'expérience. Lorsque ces principes seront compris et appliqués, nos écoles primaires y gagneront beaucoup en efficacité et en prestige.

COURS DE VACANCES

Au reste, c'est à obtenir cette efficacité et ce prestige que travaillent nos communautés religieuses dont les membres, après la fatigue des dix mois d'enseignement, s'imposent la tâche de se réunir, pendant les vacances d'été, pour étudier en commun les grands problèmes de l'éducation.

Il est venu à ma connaissance que, l'été dernier, près de 300 professeurs de la Congrégation des clercs de Saint-Viateur se sont assemblés dans leur superbe collège de Joliette pour entendre traiter, pendant une semaine, des questions scolaires pleines d'actualité. En consultant le programme des séances, j'y ai trouvé inscrits les sujets suivants:

"L'enseignement par les yeux;

L'enseignement de l'histoire du Canada;

Place à donner dans l'enseignement primaire à la lutte contre l'alcoolisme;

Mathematics in business classes;

L'histoire naturelle à l'école primaire;

L'anglais au cours élémentaire et au cours intermédiaire."

Je cite cet exemple, entre plusieurs autres, pour faire voir à ceux qui sont portés à regarder la province de Québec comme arriérée dans le domaine éducationnel, qu'elle marche au contraire dans une voie sûre, intelligente et progressive.

Les grandes écoles ménagères de Roberval et de Saint-Pascal-de-Kamouraska ont aussi donné, durant les vacances, et avec l'autorisation de l'autorité compétente, des cours d'enseignement ménager conformes aux prescriptions et au programme d'études adoptés par la section catholique du conseil de l'Instruction publique. Au-delà de 80 religieuses de congrégations différentes et plusieurs institutrices laïques diplômées

accoururent, de divers points de la province, dans les institutions dont il s'agit pour y étudier les matières du cours d'économie domestique et s'initier pratiquement à cet enseignement spécial. Les personnes qui, après un stage de deux à trois étés consécutifs dans ces maisons, et après examen, justifèrent de leur compétence en science ménagère, reçurent des brevets revêtus de la signature du Surintendant de l'Instruction publique.

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'activité si pleine de promesse que je viens de signaler ne se voit pas seulement dans le domaine de l'enseignement primaire ou ménager, mais s'étend également jusqu'aux sphères plus élevées de l'enseignement supérieur.

En juin dernier, se réunissait à l'Université Laval de Québec le congrès provincial de l'enseignement secondaire catholique. Des professeurs éminents des deux universités de Québec et de Montréal et des vingt collèges classiques qui font l'honneur de notre petit peuple y étudièrent et discutèrent plusieurs jours durant, les problèmes qui intéressent l'enseignement scientifique et littéraire et les mesures les plus propres à prendre pour perfectionner le cours des études collégiales. Quatre évêques prirent place dans cette remarquable assemblée et en réhaussèrent l'importance.

Les travaux des diverses commissions du congrès comprenaient la formation religieuse par l'enseignement, l'enseignement littéraire dans les classes, l'enseignement scientifique, plus spécialement celui des mathématiques, la formation des professeurs, l'esprit de travail et de discipline et la formation sociale des élèves.

A la séance de clôture de ces solennelles assises pédagogiques, assista un éducateur de grande distinction, M. le chanoine Lahargou, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne de France, qui apporta aux représentants de l'enseignement secondaire de notre province l'hommage de l'enseignement secondaire de son pays et les félicita de vouloir accroître davantage chez nous la force des études classiques, afin d'assurer à notre race une élite d'hommes remarquables par la haute culture de leur intelligence.

Au reste, c'est ce noble but que se proposaient les fondateurs de nos collèges classiques et que leurs successeurs ne cessent pas de poursuivre. Convaincus de la nécessité des fortes études dans un pays qui veut grandir, ils se sont efforcés, selon les circonstances et selon les ressources pécuniaires dont ils pouvaient disposer, de répondre aux besoins de leur époque et d'augmenter l'efficacité des cours d'études. On avait en vue cet idéal même aux temps les plus reculés de la colonie. Dès l'époque de la mort de Champlain, alors que la population de la Nouvelle-France était éparse et très restreinte, les Jésuites jetèrent à Québec, en 1636, les fondements d'un collège classique, le premier du genre dans l'Amérique du Nord, puisque

celui de Harvard, dans la Nouvelle Angleterre, date de 1637. Dans la suite, et avec le développement du pays, les collèges se multiplièrent, surtout lorsque la province, débarrassée des obstacles que lui avait suscités l'oligarchie coloniale, put obtenir l'établissement du gouvernement responsable avec les libertés politiques qui en furent la conséquence. Et, sous le régime anglais se formèrent, dans ces maisons d'enseignement, des générations d'hommes politiques qui, comme les Bédard, les Lotbinière, les Papi-neau, les Viger, les Morin, les Lafontaine, les Taché, les Langevin, les Dorion, les Cartier, et autres, prirent une part brillante à l'administration des affaires politiques et travaillèrent à assurer la stabilité de notre régime gouvernemental.

Au cours du congrès, Monseigneur le Recteur de Laval communiqua aux congressistes une nouvelle fort intéressante. Il annonça que la création d'une école normale de l'enseignement supérieur était en voie de s'accomplir. Cette question est à l'étude depuis plusieurs années; elle intéresse grandement ceux qui se destinent au professorat, et la réalisation n'en semble pas devoir tarder longtemps.

Quoique les collèges classiques ne soient pas soumis au contrôle de l'État, j'ai cru devoir cependant signaler à l'attention de la Législature ce congrès de l'enseignement secondaire, afin de faire connaître davantage les progrès de notre province dans tous les domaines de l'instruction.

LES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES

Dans le cours de l'année dernière a eu lieu l'inauguration officielle des nouvelles écoles normales de filles de Joliette et de Saint-Pascal-de-Kamouraska. La première était en activité depuis près de deux ans, mais la mort de l'évêque du diocèse, Monseigneur Archambault, avait retardé les fêtes de l'ouverture solennelle de l'institution. Quant à l'école de Saint-Pascal, elle n'était encore qu'à sa première année d'existence, mais se présentait au public avec un caractère spécial, celui d'école normale classico-ménagère, ayant le privilège d'octroyer à la fois des diplômes d'écoles primaires et des diplômes d'enseignement ménager.

La province possède maintenant 14 écoles normales primaires, savoir: les deux écoles Laval de Québec, pour filles et garçons catholiques, les deux écoles Jacques-Cartier de Montréal, pour filles et garçons catholiques, l'école normale du collège Macdonald, de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour filles et garçons protestants, les écoles pour filles catholiques de Rimouski, de Chicoutimi, de Nicolet, de Valleyfield, des Trois-Rivières, de Hull, de Joliette, de Saint-Hyacinthe, et l'école normale classico-ménagère de Saint-Pascal.

Le nombre des élèves de ces maisons d'éducation tend à augmenter et deux causes principales contribuent à ce résultat. La première, c'est que les parents se rendent compte de plus en plus de l'avantage qu'il y a pour

une jeune fille qui veut devenir maîtresse d'école, de se perfectionner dans l'art d'enseigner, en suivant les cours de pédagogie d'une école normale.

En second lieu, l'augmentation graduelle des traitements des titulaires d'écoles attire vers la carrière de l'enseignement un plus grand nombre de jeunes personnes. Dans les régions surtout, où l'on peut constater les résultats obtenus par les institutrices diplômées qui ont fait un séjour de 2 à 3 ans à l'école normale, les municipalités sont portées à offrir des appointements qui rendent plus lucrative la position de maîtres et de maîtresses d'école.

En outre, les instituteurs qui font preuve d'aptitudes particulières dans l'enseignement et se distinguent aussi par leur zèle et leur amour de l'étude, peuvent aspirer à devenir professeurs d'écoles normales ou inspecteurs d'écoles.

L'on aperçoit bien, dans les écoles normales de garçons, cet attrait plus accentué vers le professorat. C'est ainsi qu'à l'école normale de Québec sur 12 brevetés pour école primaire supérieure, 11 sont entrés dans l'enseignement et le douzième se prépare à l'examen universitaire. Et, sur 17 brevetés pour école intermédiaire, trois se livrent à l'enseignement et 14 sont revenus continuer leurs cours pour obtenir le brevet supérieur.

De son côté, le principal de l'École normale Jacques-Cartier, constate le nombre croissant des élèves-maîtres dans les classes supérieures, et attribue cette augmentation à la plus grande facilité qui existe aujourd'hui de trouver des situations avantageuses à la campagne, dans les villes ou chez les Frères enseignants, qui n'ont pas toujours assez de professeurs de leur institut pour répondre aux demandes des municipalités.

Sur les 1,046 élèves qui ont suivi les cours des écoles normales catholiques, 173 élèves-maîtres ont fréquenté les écoles Lava! et Jacques-Cartier et 873 élèves-maîtresses, les onze autres écoles normales. Chez les garçons, 23 brevets supérieurs ont été octroyés et, chez les filles, 82 brevets du degré supérieur et 4 d'enseignement ménager.

L'excellent rapport de M. l'Inspecteur général des écoles catholiques publie, dans ce volume, des statistiques intéressantes sur le nombre d'élèves qui, ayant reçu le diplôme d'école normale, sont entrés dans l'enseignement ou sont retournés à l'école pour y obtenir un brevet supérieur. Il constate que, sur 514 diplômés, 146 sont revenus suivre un cours plus élevé et 309 ont embrassé la carrière du professorat, soit 97% du nombre d'élèves sortis définitivement de l'école normale.

Monseigneur Baril, des Trois-Rivières, dans son rapport sur l'école normale qu'il dirige, fait l'intéressante remarque que l'établissement des écoles normales a eu, entre autres effets, celui d'attirer vers la carrière de l'enseignement un bon nombre de jeunes filles qui avaient abandonné, depuis queques années, la fréquentation des écoles.

J'ai lieu d'espérer que les catholiques des cantons de l'Est verront avant longtemps l'établissement, à Sherbrooke, d'une école normale de

filles dont le besoin se fait vivement sentir dans cette populeuse et intéressante région de la province.

LE COLLÈGE MACDONALD

L'école normale du Collège Macdonald continue avec succès l'œuvre de former des instituteurs et des institutrices pour les écoles protestantes de la province et renferme un grand nombre d'élèves.

Le Dr Sinclair Laird, qui était professeur à l'université Queen, de Kingston, et avait acquis la réputation d'un conférencier habile et expérimenté en matière d'éducation, a remplacé le Dr S.-B. Sinclair, à la tête de l'école de pédagogie.

En 1913, 169 élèves ont suivi les cours normaux; 163 diplômés ont été décernés dont 113 modèles ou intermédiaires, 48 élémentaires et 2 pour jardin d'enfance.

Il est à remarquer que les élèves s'efforcent d'obtenir le diplôme d'école intermédiaire de préférence au diplôme d'école élémentaire. C'est de leur part une louable ambition, car ils peuvent de la sorte obtenir dans les villes de l'emploi dans les écoles primaires supérieures.

Comme les diplômés d'écoles élémentaires se font rares à la campagne, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a cru opportun, pour l'avantage de ceux qui enseignent sans avoir de brevet, d'établir une école d'été (Summer School) à Lachute, sous la direction du Principal Macburney et de l'inspecteur Rothney. 90 personnes se sont inscrites pour suivre les cours de cette école, lesquels ont surtout été grandement profitables à celles qui avaient déjà une ou deux années d'expérience dans l'enseignement.

Le collège Macdonald a eu la bonne fortune de recevoir, cette année, de son fondateur, sir William Macdonald, le cadeau d'un million de piastres. Le principal de l'institution, M. Harrison, constate que ce nouveau don porte à \$7,000,000 la somme que sir William a dépensée pour l'établissement de cette splendide école. C'est là un don princier et le nom de ce généreux citoyen mérite d'être inscrit dans l'histoire canadienne, comme celui d'un bienfaiteur public.

Depuis quelques années, le collège Macdonald a eu la satisfaction de placer comme experts en agriculture, dans plusieurs comtés de la province, nombre de ses gradués en science agricole. Si bien préparés par les cours complets qu'ils ont suivis, ces agronomes rendent de grands services aux cultivateurs; ils visitent les écoles, de temps à autre, pour donner aux élèves des conférences sur les méthodes de culture et se font les propagateurs du progrès agricole dans leur localité. C'est un état de choses dont les amis de l'éducation doivent se réjouir. (à suivre.)

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant,

UNE SOURDE-MUETTE-AVEUGLE

CE QUE PEUT LE DÉVOUEMENT CHRÉTIEN

Il se poursuit depuis trois ans à l'Institution des Sourdes-Muettes, dirigée par les Sœurs de la Providence, à Montréal, une expérience d'une exceptionnelle importance, et qui mérite d'être consignée ici pour l'histoire.

Il y aura bientôt quatre ans, M. l'abbé Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes, découvrait dans une famille de Saint-Gédéon de Beauce, une fillette sourde-muette-aveugle, âgée de 16 ans, se traînant plutôt qu'elle ne marchait, et dont l'intelligence était encore absolument endormie. La vie animale seule se manifestait par des cris et certains mouvements dictés par l'instinct de vivre. Ludivine Lachance, c'est son nom, ne pouvait ni s'habiller, ni se donner aucun soin de toilette personnelle. Elle n'avait même pas, comme les sourds-muets ordinaires, des yeux au service de son âme.

Alors que les sourds-muets éprouvent la plus grande joie à voir le plus pâle rayon de soleil, tout ce qui vit autour d'eux, et trouvent dans les images un moyen facile d'acquérir quelques connaissances, Ludivine était plongée dans une nuit profonde, et son âme, absolument en prison, ne soupçonnait nullement l'existence de son divin Créateur.

Les parents Lachance consentirent avec peine à laisser partir leur enfant pour Montréal: ils ne pouvaient s'imaginer qu'il fût possible de lui donner les moindres notions de la plus élémentaire éducation. M. l'abbé Deschamps et deux Sœurs de la Providence, qui se rendirent sur place pour étudier le cas extraordinaire de Ludivine Lachance, finirent par convaincre les parents de cette malheureuse "âme en prison" de la possibilité de faire du bien à leur enfant au point de vue de sa santé et peut-être de son intelligence.

Et voilà donc, le 28 juin 1911, Ludivine Lachance, grâce au dévouement des Sœurs de la Providence et à la générosité du Comité de l'Œuvre des Sourds-Muets de Québec(1), installée dans la magnifique institution de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Qu'est-il advenu depuis trois ans, de cette enfant absolument dépourvue, mais ayant une âme créée à l'image de Dieu, et destinée au bonheur éternel. C'est un sentiment de charité chrétienne qui a engagé les Révérendes Sœurs de la Providence d'entreprendre l'éducation de l'être le plus misérable qu'on puisse s'imaginer: une enfant *sourde-muette-aveugle*! L'une d'elles, la Révérende Sœur Angélique-Marie, qu'elle me pardonne de donner ici son nom de religieuse, s'est mise courageusement à l'œuvre:

(1) La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec a établi, depuis une vingtaine d'années, un Comité spécial qui pourvoit à l'éducation des enfants sourds-muets des familles peu fortunées de l'archidiocèse de Québec. En 1914, 55 enfants sourds-muets, 28 filles et 27 garçons, ont été placés à Montréal: les premières chez les Sœurs de la Providence et les seconds chez les Clercs de Saint-Viateur.

priant, étudiant, observant. Et le jour et la nuit, elle s'attacha à cette pauvre mais bientôt *chère* Ludivine Lachance. Il fallut d'abord révéler Ludivine à elle-même, et par le seul sens du *toucher* l'initier aux soins personnels les plus élémentaires; l'habituer à s'habiller, à se déshabiller et lui apprendre à marcher. Ce qui ne se fit pas sans maintes peines et difficultés. Mais le dévouement et la persévérance, soutenus par le sublime amour du salut des âmes, triomphèrent des obstacles tenus pour insurmontables par tous.

Voici les progrès accomplis en trois ans par Ludivine(1):

Première année

Pendant cette année, des exercices gymnastiques tels que:

- 1.—Marquer le pas sur place, la pointe du pied, les talons l'un après l'autre, sauter sur la pointe du pied, les pieds ensemble.
- 2.—Plier les genoux, l'un après l'autre, plier les deux genoux ensemble.
- 3.—Se plier le buste en avant, en arrière, sur le côté droit et le côté gauche.
- 4.—Lever les bras horizontalement, verticalement, appuyer les poings sur les hanches, toucher la terre avec le bout des doigts.

Ses membres étant enkilosés, ces exercices lui firent un bien énorme.

On lui a aussi appris les éléments premiers de l'éducation chrétienne. Elle ignorait tout.

Deuxième année

Pendant sa deuxième année d'étude, l'enfant a appris 60 mots qu'elle peut reproduire par signes, comprenant parfaitement ce que ces mots signifient.

EXERCICES D'OBSERVATION: Séparer des pailles d'avec des cercles de papier et les enfiler comme suit: une paille et un papier. Ces chaînes ont servi de décoration.

OCCUPATION MANUELLE: Tresser des paniers avec du jonc. Parfiler. Carder.

Modeler avec de la plasticine. Enfiler des perles. Ce programme considérable, si l'on tient compte du point de départ, a été rempli en dépit de trois mois de repos, que Ludivine dut prendre pour cause de maladie.

Troisième année

Nomenclature: 130 mots.

Ces mots ont été appris occasionnellement. Elle peut maintenant demander par signes, tout ce dont elle a besoin: mets, vêtements, objets dont elle se sert au travail.

(1) En décembre 1914, j'ai visité la classe de Ludivine Lachance et ai vu sa dévouée et habile maîtresse à l'œuvre. Ce que cette pauvre enfant a appris en trois ans, en dépit d'une santé plus délicate, m'a vraiment étonné.



Depuis trois ans à l'Institution des Sourdes-Muettes, 565, rue St-Denis, Montréal, subissant dans sa classe un examen devant M. Fabbé A.-E. Deschamps, aumônier, sa mal resse et ses auxiliaires.

Courtes prières apprises par signes: "Jésus, je vous aime" (Elle baise le crucifix) "Mon Dieu! bénissez ma classe.—Mon Dieu! bénissez ma nourriture. Mon Dieu! je vous remercie". Elle aime à mettre son voile pour aller à la chapelle.

EXERCICES D'OBSERVATION: Distinction des formes et des longueurs. Alphabet "Braille": Elle distingue les cinq premières lettres de l'alphabet. Elle palpe une lettre "Braille" et elle fait la lettre dactylographique.

TRAVAUX MANUELS: Empaillage de chaises. Tapis tressés et cousus. Petites corbeilles de jonc (tssées). Fleurs artificielles.

GYMNASTIQUE avec les massues et avec l'appareil: "The Standard Wrightly Exerciser".

DÉLASSEMENT: Marche en plein air, trois fois par jour.

Ludivine est sous les soins de deux médecins dont l'un est spécialiste pour le nez, la gorge et les oreilles. Elle reçoit des traitements médicaux durant une heure chaque jour, souffrant de débilité générale.

Ces progrès de trois années, progrès que nous avons pu constater personnellement, sont tout simplement merveilleux.

Pour apprécier à son mérite la tâche accomplie par les dévouées Sœurs de la Providence, il faut se rappeler dans quel état Ludivine Lachance fut trouvée par M. l'abbé Deschamps, en 1911.

De cette malheureuse infirme, masse inerte, plongée dans les plus profondes ténèbres de l'ignorance, la Sœur qui lui fut donnée pour maîtresse, plutôt pour mère, pour guide de tous les instants du jour et de la nuit, sut, en moins de trois ans, faire une jeune fille d'une exquise propreté, s'habillant elle-même, seule, veillant à sa toilette, marchant et se conduisant sans le secours de personne à travers la maison. Plus que cela, l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de Ludivine est ébauchée, comme l'indique le programme ci-dessus. J'ai été témoin des surprises et des joies de Ludivine, chaque fois qu'elle réussissait à remplir une tâche indiquée par sa maîtresse ou à vaincre une difficulté proposée. J'ai vu sa figure s'épanouir lorsqu'on l'invita à s'agenouiller devant un petit oratoire. Cette âme "en prison" peut déjà franchir les épaisses murailles qui lui défendaient naguère toute excursion dans le domaine intellectuel ou moral. Les lumières de la Foi et les rayons de l'Espérance commencent à ensoleiller cette intelligence encore hier plongée dans l'obscurité.

Hélas! jamais ses yeux ne s'ouvriront à la lumière du jour; jamais ses oreilles n'entendront la voix de son père et de sa mère; jamais ses lèvres n'articuleront une parole humaine.

Mais au moins, grâce au zèle pieux et intelligent d'une dévouée Religieuse, grâce à une science pédagogique spéciale admirable, Ludivine Lachance verra bientôt clair en son âme qui jouira du don de Dieu, sera capable de connaître, aimer et servir librement son Créateur et son Rédempteur.

Les Sœurs de la Providence, par l'une d'entre elles, écrivent depuis trois ans la page la plus admirable de l'histoire de l'enseignement au Canada, au début du vingtième siècle.

La Colonisation

FAISONS-LÀ ENTRER DANS LES RÊVES D'AVENIR

Une question vitale pour notre peuple que nous devrions traiter avec âme à l'école et servir aux enfants de toutes les manières possible, afin de les en pénétrer, c'est la Colonisation, la conquête de fermes nouvelles par tous ces forts jeunes gens de nos campagnes qui ne trouvent pas de place à la terre paternelle.

La leçon de géographie devrait y toucher, en indiquant nos régions fertiles qui attendent des bras; l'histoire du Canada, en montrant les ancêtres défricheurs de patrie et bâtisseurs d'églises; le Manuel d'Agriculture, la dictée, le calcul, tout peut y conduire, si l'on se sent au cœur l'apostolat de l'*Emparons-nous du sol* et du *Je me souviens*, nos devises nationales.

"*Je me souviens* . . . et pourtant, comme on oublie, comme on n'imité pas nos héroïques pères, venus de la Vendée, du Poitou de la Bretagne et de la Normandie ouvrir nos forêts à la civilisation; comme on ignore ces autres grands courageux, encore vivants ou à peine disparus, qui semèrent les paroisses canadiennes dans les Cantons de l'Est, dans le Nord et dans le bas Saint-Laurent.

Peut-on assez lire et faire lire ce roman de tant de nos villages, ce livre de gloire et de santé, ce "*Jean Rivard*" qui nous attache, qui nous entraîne par l'exemple, qui nous pousse loin des villes aux fiers travaux des champs . . .

Si l'on avait gardé tous nos gens à la terre, au lieu de les laisser courir aux États-Unis et dans les villes, au lieu de 1,032,000 de population rurale que nous avons en 1911, les 977,000 cultivateurs de 1871 auraient donné après 40 ans trois ou quatre millions de fermiers dans Québec—alors que l'augmentation n'a été que de 55,000! en 40 ans! avec nos grandes familles!

Mais, où loger ces millions d'agriculteurs? Lisez seulement les magnifiques brochures de feu M. Alfred Pelland, ou le *Témiscamingue*, la *Matapédia*, la *Gaspésie*, et surtout l'*Abitibi*; où l'on pourrait tailler plusieurs diocèses et même, dit-on, une autre province de Québec?

Les vieilles paroisses pourraient essaimer au plus près, dans ces régions nouvelles: les colons de la région de Québec iraient dans les terres du Lac-Saint-Jean ou du bas du fleuve, ceux de Montréal, au Témiscamingue ou au grand Ab tibi, sur le parcours du Transcontinental.

Faisons connaître ces régions dès l'école, alors que les enfants dessinent déjà leurs rêves d'avenir. Offrons à leurs regards émerveillés ces pages d'espérance, agrémentées de jolies gravures et pleines de témoignages de colons heureux de leur prospérité.

Et peut-être, lorsqu'on demandera aux enfants quelle sera leur carrière future, l'on verra moins de ces petites têtes fascinées par les occupations du voiturier, du tailleur, de commis ou même du charretier; il germera encore

dans notre forte race de petits *Jean Rivard* prêts à conquérir de haute lutte la ferme de l'avenir sur des terres nouvelles que leur vieilles paroisse ne leur offre plus. Ce sera autant d'arraché à la rue et de conservé à la santé, aux traditions pures, à la foi simple des campagnes et loin des convoitises et des misères des grandes villes: l'instituteur aura écrit une belle page au livre de la Patrie.

Montréal, février 1915

YVES NOEL.

Le rôle du Catéchiste

Je n'oublierai jamais le spectacle que m'offraient ces enfants quand je leur parlais; tous ces regards vifs et brillants, fixés sur moi, me paraissaient un miroir de leurs âmes que traversait en ce moment la parole divine comme le rayon de soleil traverse le pur cristal; c'était vraiment le miroir de Dieu. La vérité s'y réfléchissait avec éclat; on sentait l'accablant de cette mystérieuse parole de l'éternel et divin amour. *Pater, revelasti ea parvulis.* Chaque parole, comme un rayon rejaillissait sur ces visages, se réfléchissait sur ces vives physionomies; ils m'en renvoyaient la lumière; j'en étais éclairée moi-même. Un vieil auteur a trouvé un mot charmant pour peindre saint François de Sales faisant le catéchisme: "Il regardait son petit monde et son petit monde le regardait". Que de grâce il y a dans ce mot. Comme ce regard mutuel du catéchiste et des enfants indique bien cette mutuelle pénétration des âmes qui n'a lieu nulle part ailleurs au même degré, parce que nulle part ailleurs la vérité ne trouve des âmes si ouvertes, si accomplies, si bien faites pour recevoir les mystères du ciel, pour boire la première rosée de la grâce et de l'amour. . . .

MONSIEUR DUPANLOUP.

Pedagogic organization of schools

(Regulations of the Catholic Committee)

I.—MORAL AND RELIGIOUS INSTRUCTION.—Religious instruction shall hold the principal place among the subjects of the Course, and shall be regular y given in every school.

The catechism lessons of children preparing for their first communion shall receive special attention. When it is deemed necessary, children preparing for their first communion shall be exempted from a part of the other class exercises

It is the duty of the teacher to follow the advice of the Parish Priest in all that concerns the moral and religious conduct of all his pupils

II.—CLASSIFICATION OF PUPILS.—In schools having only one teacher, there should not be too many classes.

Teachers who divide their schools into too many classes, divide their time and energy, and find it difficult, if not impossible, to maintain order.

Four divisions for elementary schools of the second grade, and three, for those of the first grade are quite sufficient. In these classes or divisions there should be no subdivisions; except perhaps in the first year—in which, in case of necessity special instruction may be given to the least advanced children. The Model School Course and the Academy Course should each have not more than two divisions.

When two teachers are employed in an elementary school, the head teacher shall exercise an active supervision over the teaching given to all the pupils of the school, but he shall take the third and fourth years under his special control, while his assistant shall take the first and second. If there be but one class in the model school course, the teacher of this class shall also teach the pupils of the fourth year, *i. e.* those of the second grade of the elementary course.

In any year of the course, pupils of average intelligence and application should be able to pass in the subjects assigned to that year. In many cases however, and principally in the elementary schools of the rural districts, where attendance is irregular and teachers are obliged to attend to several classes at the same time, pupils will be found whose knowledge is not sufficient to permit of their being promoted with advantage to themselves; such pupils should be obliged to remain a second year in the same class.

The teacher should whenever possible, teach two, or in certain subjects, even three classes at once, in order that the largest possible number of pupils may, at all times, benefit by his explanations.

L'école primaire au Lac St-Jean

(Reproduit du "Progrès du Saguenay")

19 décembre, 1914.

Le directeur du *Progrès du Saguenay*, en date du 13 du courant, me prie de regarder dans mes cartons et de m'assurer si je n'y trouverais pas un *article* pour son numéro de Noël!

Ah, mes cartons! ils sont encore plus à sec que mon gousset. Cependant, comment pourrais-je refuser à mon excellent ami une toute petite collaboration, à la seule fin de lui témoigner toute mon estime, toute mon admiration pour l'œuvre si belle que le *Progrès*, notre organe, accomplit dans le "royaume du Saguenay".

Mais que vous dirais-je ?

J'arrive à l'instant, 4 heures de relevée, d'une semaine de visites dans les bonnes écoles de Saint-Jérôme, de Saint-Gédéon et de Sainte-Croix. Je suis encore *tout pris* de mes fonctions, et puis-je parler d'autres choses que du progrès des écoles de mon district, du dévouement des institutrices, de la bonne volonté des commissaires d'écoles.

Je ne sais trop si je me fais illusion, mais le comté du Lac Saint-Jean me semble se classer, en ce moment, au point de vue de l'instruction, au premier rang des comtés les plus avancés de cette province.

Les écoles de Saint-Gédéon, de Chambord, de Saint-François de Sales, de Sainte-Lucie d'Albanel, de Normandie, de Saint-Jérôme, de Saint-Henri de Taillon, etc., etc., il faudrait les nommer presque toutes—ne le cèdent en rien sous le rapport du confort et de l'hygiène et aux plus belles écoles rurales du pays.

La moyenne des salaires est de \$200, alors qu'elle était de \$117, en 1909. Partout les institutrices rivalisent de zèle, et je me demande souvent comment pourrait-on récompenser le mérite de la grande majorité d'entre elles. Elles sont étonnantes de force et d'énergie, nos petites institutrices; elles accomplissent des merveilles. Mais questionnez-les donc, M. l'inspecteur, me disait encore cette semaine une toute petite normalienne de dix-sept ans, aux yeux clairs sans doute! . . . et les enfants à leur tour de me regarder avec un geste de défi qui voulait dire: *allez donc, monsieur, et vous vous ferez plaisir . . .*

Oui, depuis quelques années le nombre de nos bonnes institutrices s'est augmenté considérablement grâce à l'établissement des couvents dans nos villages et à notre école normale, surtout.

Cet automne j'ai demandé aux institutrices de bien vouloir cultiver un petit jardin à côté de l'école afin de faire aimer le travail manuel, afin de faire aimer l'agriculture, afin de faire aimer la terre et d'y retenir la jeunesse, trop éprise de la vie des villes. Toujours soumises, elles ont accepté généreusement ce sacrifice pour l'amour des enfants. . . . et de la patrie. Puisse notre classe dirigeante apprécier ce nouveau mérite de nos institutrices.

Les commissaires d'écoles et votre humble serviteur, tous deux admirablement secondés du zèle éclairé de messieurs les curés, se sont donc mis dans un effort commun pour le succès de l'instruction, dans ce comté.

Tout dans l'école et autour de l'école doit être beau, gai et vivant. Relever le niveau de l'instruction primaire comporte l'établissement de grandes écoles, propres et bien éclairées, avec jardins, fleurs et arbres d'ornements, et, comme couronnement, partout des institutrices religieuses et laïques comme les cinquante éducatrices émérites que possède déjà le comté du Lac Saint-Jean.

L'école, après l'Église, est la principale pierre fondamentale de la société.

EDOUARD BOILY.

Insp. d'écoles.

UN GRAVE PROBLÈME

LA QUESTION DU FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

Nos lecteurs connaissent la situation qui est faite aux Canadiens français de l'Ontario depuis 1912, alors que le fameux règlement 17 fut imposé aux écoles bilingues de cette province, écoles fréquentées en majorité par des élèves dont le français est la langue maternelle. Ce règlement anti-constitutionnel et anti-pédagogique abolit virtuellement l'usage du français comme véhicule d'enseignement dans les écoles séparées-bilingues, écoles, nous le répétons, fréquentées par une majorité d'élèves canadiens-français.

Nos compatriotes d'Ontario ont protesté contre ce règlement tyrannique, qui décrète aussi que les écoles bilingues subiront double inspection: celle de l'inspecteur catholique et celle de

l'inspecteur protestant. Ils continuent à protester, depuis trois ans, mais sans succès. Cependant, les Canadiens français d'Ontario ont pour eux le droit, la justice, la raison et la constitution. En réclamant le droit de faire enseigner le français dans les écoles que fréquentent leurs enfants, nos compatriotes de la province sœur agissent donc dans la limite de leur devoir le plus strict, celui de défendre l'avenir même de leur nationalité.

Dans ces derniers temps, la province de Québec a élevé la voix avec noblesse et dignité, mais aussi avec force, en faveur des opprimés d'Ontario. Dans la livraison de janvier, nous avons dit un mot de la grande réunion convoquée à Montréal par l'A. C. J. C. en faveur de nos malheureux compatriotes. Aujourd'hui, nous croyons devoir publier à titre documentaire, et pour l'histoire :

1°. L'exposé juridique de la question par M. le Sénateur Belcourt, à la réunion au Monument National, à Montréal, le 21 décembre 1914;

2°. Le discours prononcé par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, à la même réunion;

3°. La lettre adressée à Monseigneur Bruchési, à l'occasion de son discours, par Son Éminence le cardinal Bégin;

4°. Les paroles prononcées par Sir Lomer Gouin sur le parquet de l'Assemblée Législative en faveur de la minorité d'Ontario, paroles acclamées par toute la Chambre, le 11 janvier 1915;

5°. Le texte de la résolution proposée à l'Assemblée législative de Québec par deux députés de langue anglaise, MM. Bullock et Finnie, et adoptée à l'unanimité le 13 janvier 1915. (1)

6°. L'appel chaleureux de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française aux Canadiens français en faveur de la minorité d'Ontario. Ce fier appel a été entendu, et de tous les points de la province l'on y répond généreusement. Nous sommes convaincu que nos lecteurs ne resteront pas indifférents au noble geste de l'A. C. J. C. (2)

Les Canadiens français d'Ontario ont le droit de faire enseigner la langue française à leurs enfants dans les écoles qu'ils soutiennent de leur argent.

I. EXPOSÉ DE LA QUESTION PAR M. LE SÉNATEUR N.-A. BELCOURT (Extrait d'un discours prononcé à Montréal le 21 décembre 1914).

Règlement XVII

D'après le règlement 17, l'usage de la langue française, comme langue d'instruction ou de communication, ou comme sujet d'étude, n'est permis dans aucune des classes des écoles appelées English-French (quelle ironie!) qu'aux conditions suivantes:

1—L'approbation pour chaque école et pour chaque classe dans chaque école de l'Inspecteur en chef.

2—L'approbation par le Département de l'approbation de l'Inspecteur-en-Chef.

3—La déclaration officielle par le Département que l'école ou la classe où l'on veut se servir du français est une classe ou une école bilingue.

Une école où 75% des élèves sont Canadiens français, même une école où tous les élèves sont Canadiens français, n'est pas et ne peut être une école anglaise-française, à moins qu'il n'en soit ainsi décrété par l'Inspecteur en chef, et tant que tel décret de l'Inspecteur en chef n'a pas été approuvé officiellement par le Département.

(1) Le 25 janvier, sous la présidence de Son Éminence le Cardinal Bégin, a eu lieu à l'Université Laval, une importante démonstration organisée par le comité régional québécois de l'A. C. J. C. A cette réunion, Son Éminence le Cardinal de Québec, l'honorable sénateur Belcourt, les honorables MM. T. Chapais, A. Turgeon, M. Armand Lavergne, M. P. P., et M. Oscar Hamel adressèrent la parole en faveur des Canadiens français d'Ontario.

(2) Dans une prochaine livraison, nous publierons un extrait de lettre de S. G. Mgr Emard ainsi qu'une lettre de Mgr Gosselin, recteur de l'Université Laval.

Vous voyez que le moyen est simple et certain. Quoi que le fait soit vrai et manifeste, le département n'a eu à nier le fait et il n'y a plus rien à dire. "*E finita la Comedia*".
Je vous prouverai dans l'instant que je n'ai aucunement exagéré la portée du règlement.

L'OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement, détaché de sa prolixité et du langage embrouillé et entortillé qui le distingue, réduit à sa valeur et à sa signification véritables, a pour but et aura pour résultat (vu le cas) de rappeler la proscription complète de l'usage de la langue française comme langue d'instruction et de communication comme sujet d'étude dans toutes les écoles sous le contrôle du Département de l'Instruction publique de la province d'Ontario. Il n'est pas douteux que c'est là le but qu'on s'est proposé et il est également certain que le moyen qu'on a employé sera complètement efficace. La preuve du but qu'on s'est proposé ne fait pas défaut. Je ne vous en citerai qu'une, qui, vous l'admettez, est toute concluante.

LE RAPPORT DES INSPECTEURS

Le règlement 17 pourvoit à la nomination de six inspecteurs, trois Canadiens anglais et trois Canadiens français. Il y a un an ces six inspecteurs furent chargés de faire un rapport sur le fonctionnement et l'efficacité du règlement 17. Le rapport contient, entre autres, la conclusion suivante:

"An attempt to gradually eliminate the French language from the English-French Schools."

(Signed) SUMMERBY,
GABOURY,
INGALL,
PAYMENT,
SAINT-JACQUES,
WHITE.

Comme vous le voyez, les inspecteurs anglais, c'est-à-dire les bourreaux nommés pour étrangler la langue française, ont trouvé trop odieuse la tâche qu'on leur avait assignée.

DROIT NATUREL

Le règlement 17 viole le droit naturel, parce que:

1—Il nie le droit que chacun a d'user de son bien à son avantage, c'est-à-dire du droit qu'a le contribuable scolaire que sa contribution scolaire soit employée d'après son désir et suivant ce qu'il considère être son devoir. Le règlement 17 constitue une violation de la loi naturelle sur laquelle repose le droit de propriété.

2—Le règlement 17 constitue également une violation de la loi naturelle qui donne aux parents le droit, comme il leur impose le devoir, d'instruire leurs enfants. En vertu de la loi naturelle les parents ont l'obligation d'élever, d'instruire leurs enfants. En vertu des lois qui régissent les sociétés civilisées, celles-ci ont le devoir d'employer les impôts et les contributions scolaires à l'éducation des enfants, d'après les désirs des parents. La législation humaine ne pourra jamais abolir le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants. Le devoir imposé aux parents a pour corollaire le droit de déterminer la quantité et la qualité d'éducation à être données à leurs enfants.

Ce principe a d'ailleurs été sanctionné par la législation scolaire ontarienne elle-même tant pour les écoles publiques que pour les écoles séparées. Puisque les corporations scolaires ont seule le droit d'imposer, de percevoir et d'administrer les contributions scolaires.

3—De plus le règlement 17 viole le droit naturel qu'a tout homme de parler sa langue maternelle. Le droit à la langue maternelle est aussi sacré que le droit à la vie, à la lumière du soleil,

à la liberté, et à l'intégrité du corps, de la mentalité, de la bonne réputation de chacun. La langue maternelle est un des attributs de la liberté individuelle que la civilisation moderne a partout reconnu et sanctionné. Ontario est le seul endroit dans tout l'Empire britannique où l'on ait essayé à priver le sujet de l'usage de sa langue maternelle. Aux Indes, dans l'Afrique du Sud, dans toutes les possessions britanniques, non seulement on n'a pas tenté de priver les populations de leur langue maternelle, mais l'usage en a été partout sanctionné et promu.

A ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de loi positive pour assurer aux Canadiens français l'usage de leur langue, il suffit de répondre qu'il n'est pas nécessaire d'aucune loi positive pour assurer ce droit. Est-il quelque part dans l'Empire britannique une disposition législative sanctionnant l'usage de la langue anglaise? Le droit que tout peuple a à l'usage de sa langue n'a pas de base meilleure ni plus solide que le droit naturel.

DROIT HISTORIQUE OU ACQUIS

De tout temps avant la Confédération, il y avait dans les centres canadiens-français, plus particulièrement dans l'Ouest de la province d'Ontario des écoles où l'on n'enseignait guère que le français, ayant des professeurs français et l'usage libre et incontesté de livres français, et cela à la connaissance, avec l'assistance et la coopération du Département de l'Instruction publique.

Depuis la Confédération, ces écoles ont continué à exister et se sont multipliées, avec cette différence cependant que partout on y a enseigné la langue anglaise.

En outre, il y a plus de 25 ans, le Département de l'Instruction publique a créé et organisé nos écoles bilingues (English-French) avec des instituteurs et des inspecteurs bilingues, le Département leur donnant son aide matérielle et sa coopération. L'existence de ces écoles françaises, avant la Confédération, anglaises-françaises depuis, tel que je viens de le décrire, a été surabondamment prouvée par le témoignage de personnes qui ont étudié et qui ont fréquenté ces écoles, comme élèves et comme instituteurs avant et depuis la Confédération, de même que par les rapports, archives et documents publics du Département de l'Éducation. Je me permettrai seulement de vous référer à "Hodgins History of Separate Schools in Ontario", pages 183-190.

Puis la lettre bien claire et bien explicite du Dr Ryerson, le créateur du système scolaire de la province d'Ontario, et qui a laissé la réputation d'avoir été un éducateur de premier ordre. Voici ce qu'il écrivait le 24 avril 1857, à des commissaires d'écoles dans le comté de Glengarry:

"I have the honour to state in reply to your letter of the 6th inst., that the French is the recognized language in this country, as well as the English, it is quite fit and proper for the Trustees to allow both languages to be taught in their schools to children whose parents may desire them to learn both."

Sir Oliver Mowatt, à la Législature d'Ontario, 1890, s'exprimait comme suit:

"The Government wanted English to be learned by the French portion of the population, but they wanted them also to be friends. Nothing could be gained by proscribing the French language in the schools, but a great deal was to be gained if they recognized to a certain extent the use of that language in the schools. The French population contributed to the support of the schools and the object sought could be secured a thousand times more effectually by respecting their prejudices, by respecting their love for their language, by respecting their desire that their children should be taught their own tongue, than by adopting a coercive policy. (cheers). He wanted the french children to learn their language, to study their language, to read books in their language, and he wanted them all to study the language and literature of England. The object aimed at could never be accomplished by exhibiting a spirit of hostility to the French population. Certainly not by proscribing the use of French in the schools."

Et sir George Ross, à la même occasion, disait:

"It is proper, it is just, it is desirable, it is natural that the child whose mother tongue is French should learn the English language by the intermediary of his mother tongue".

Mais la plus éloquente de toutes les admissions est bien celle de sir James Whitney lui-même, contenue dans la lettre suivante du 25 juillet 1911, adressée à M. l'abbé Chaîne, curé d'Arnprior, Ont:

"Reverend and Dear Sir,

I am directed by the Prime Minister, Sir James Whitney, to acknowledge your letter of the 21st and to state that no change has been made in the school law or the Department Regulations affecting the study of the French language in the schools.

I am directed to point out that "the question is one entirely under the control of the Board of Trustees".

(Signed) A. H. U. COLQUHOUN,
Dept. Min. of Education."

DRIT CONSTITUTIONNEL

Je n'ai pas l'intention, lors même que j'en aurais le temps et que vous voudriez bien y mettre la patience voulue, de traiter le point de vue constitutionnel qui, pour le moment, à cause du litige actuellement devant les tribunaux d'Ontario, revêt plutôt le caractère exclusivement juridique. Je ne ferai que vous indiquer les sources du droit sur lesquelles nous appuyons nos prétentions.

1—Section 93, sous-section 1 et 3. Acte de l'A. B. du N.

"In and for each Province, the Legislature may exclusively make laws in relation to Education, subject and according to the following provisions: .

"1.—Nothing in any such law shall prejudicially effect any right and privilege with respect to denominations schools which any class of persons have by law in the Province at the Union.

"3.—When in any Province a system of Separate or dissentient schools exists by law at the Union or is thereafter established by the Legislature of the Province, an appeal shall lie to the Governor-General in Council from any act or decision of any provincial authority affecting any right or privilege of the Protestant or Roman Catholic minority of the Queen's subjects in relations to education."

Nous disons que le droit d'enseigner la langue et de s'en servir dans certaines écoles, écoles françaises avant la Confédération et comme langue d'enseignement et de communication dans toute les classes anglaises-françaises depuis, est un droit ou privilège acquis par certains sujets de Sa Majesté, c'est-à-dire par la minorité canadienne d'origine française dans la Province d'Ontario, droit qui a été continuellement en usage et formellement reconnu dans les écoles établies par cette minorité en vertu de la loi.

Les sous-sections 1 et 3 sont amplement suffisantes pour protéger nos privilèges éducationnels contre tout acte d'aucune autorité provinciale affectant tel droit ou privilège partout où un système d'écoles séparées a été établi avant ou depuis la Confédération. Voir opinion de Richards, Blake & Crooks—Hodgins, p. 187. "History of Separate Schools in Ontario."

La proscription de la langue française dans les écoles d'Ontario constitue une absurdité légale et constitutionnelle aussi certaine que le serait la proscription de la langue anglaise dans les écoles de la Province de Québec. L'usage de la langue anglaise dans les écoles de cette dernière n'a pas de base constitutionnelle autre ou meilleure que celle que possède l'usage de la langue française dans les écoles de la province d'Ontario.

2—Section 133 B. N. A. Act.

"Either the English or the French language may be used in the Debates in the House of Parliament of Canada and of the House of the Legislature of Quebec; and both those languages shall be used in the respective records and journals of the Houses; and either of those languages may be used by any person or in any pleading or process in it issuing from any Court of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec. The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both languages".

La Section 133 est une disposition faite dans l'intérêt général et pour me servir du jargon parlementaire "pour l'avantage général du Canada". Cette disposition, comme toute autre du même genre, promulguée dans l'intérêt général, direct ou indirect, du Dominion, lie et oblige toutes les provinces.

Ainsi, le pouvoir de légiférer en matière d'Instruction publique, conféré par la Section 93, a été et sera toujours sujet et limité par les dispositions de la section 133.

La prohibition de la langue anglaise, ou de la langue française, comme langue d'enseignement ou comme sujet d'étude dans les écoles de Québec ou d'Ontario, constituerait une violation de la section 133, qui déclare les deux langues officielles.

L'ACTE DE QUÉBEC (1774)

Si un texte de la loi est nécessaire pour appuyer et sanctionner les droits de la langue française au Canada, il suffit de citer la Section 8 de l'acte de Québec.

"8.—And be it further enacted by the authority aforesaid that all His Majesty's Canadian subjects within the Province of Quebec, the religious orders, and communities only excepted, may also hold and enjoy their property and possessions together with all customs and usages relative thereto, and all other their civil rights, in as large, ample, and beneficial manner, as if the said proclamation, commissions, ordinances, and other acts and instruments, had not been made, and as may consist with their allegiance to His Majesty, and subjection to the Crown and Parliament of Great Britain; and that in all matters of controversy relative to the property and civil rights resort shall be had to the laws of Canada as the rule for the decision of the same. . . ."

N. B.—Il faut se rappeler que les limites territoriales de ce qu'on appelait alors la province de Québec comprenaient, en outre de la province actuelle de Québec, celle d'Ontario et une grande partie du continent nord américain.

C'est un Statut Impérial en pleine vigueur au Canada. On a dit que le mot langue ou langage ne se trouve pas dans cette loi. Peut-on sérieusement prétendre que les mots "propriétés, possessions, coutumes, usages" ne sont pas assez vastes pour inclure le langage? Est-ce que la possession de la langue de tout un peuple n'a pas une valeur infiniment plus grande que la possession d'objets inanimés les plus insignifiants?

Et puis est-ce que cette loi impériale ne garantit pas aussi bien explicitement "les lois et droits civils" des Canadiens français?

Comment pourraient être conservées et appliquées ces lois, toutes imprimées et interprétées en français, sans le libre usage de la langue française?

Le temps ne me permet pas de vous dire l'opinion de juristes, législateurs et savants canadiens et d'origine anglaise, sur la valeur constitutionnelle du Règlement 17, tels que Sir George Ross, MM. Cahan, Boyd, Lighthall, Walsh et autres.

Je me contenterai de celles de deux professeurs de McGill: M. Leacock:

"A violation of all the traditions on which the public policy of this Country has been founded."
M. Dale: "A violation of the spirit of Confederation."

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE LA PÉDAGOGIE

Ce que pensent les experts en pédagogie du Règlement 17. Quelques citations seulement: M. Freyer, de McGill: "Cannot be defended on educational grounds".

Rapports des six inspecteurs nommés par le gouvernement pour mettre le règlement en force, et qui maintenant le condamnent.

Le Dr Merchant, chargé de faire une enquête complète sur les écoles bilingues d'Ontario est condamné aussi. Voici son rapport au Gouvernement d'Ontario, pages 72 et 73:

"The best results are obtained when the medium of instruction is in the beginning the mother-tongue. Life in the ordinary school is so different from the life of the home that the child in entrance to school finds himself in a strange and perplexing environment. He is bewildered if the language he hears in his lessons has no meaning for him, and for a long time he makes little progress. When he appears to learn, he is usually but repeating meaningless words. My conclusions, I find, are in accord with those of others who have investigated the bilingual problem in other parts of the Empire. A discussion on bilingualism was held at the recent Imperial Educa-

tion Conference and the question of the medium of instruction received a large share of the attention. While the delegates differed regarding the question of the time when English should be introduced into the course of study and also regarding the stage at which it should be used continuously as the language of instruction, all were agreed that the child on entrance to school should receive his instruction through the vernacular".

II.—DISCOURS DE S. G. MONSEIGNEUR BRUCHÉSI

(*Au Monument National, Montréal, 21 décembre, 1914*)

Nous sommes en présence d'une situation grave. Si nous venons, Monseigneur l'Évêque auxiliaire, Monseigneur le Grand Vicaire et moi, à cette réunion dont l'Association Catholique de la Jeunesse a pris l'initiative, c'est pour affirmer hautement que nous sommes en faveur de toute juste revendication. Nous sommes loyaux sujets de l'Empire Britannique, nous l'avons prouvé dans le passé et nous en donnons aujourd'hui encore d'irréfusablees preuves. Nous apprenons et parlons la langue anglaise et nous ne négligeons rien pour la faire apprendre aussi parfaitement que possible par nos enfants.

Mais le français a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables. Ce fut la langue de notre berceau et nous y voyons la gardienne et la protectrice de nos croyances.

Nous voulons et nous devons la conserver.

Ah! que je voudrais être entendu de ceux qui ont en mains le pouvoir, pour les supplier de faire disparaître au milieu de nos populations qui pourraient être si heureuses, toute cause et toute occasion de discorde. Ce serait si facile, nous ne demandons que le respect des droits acquis et d'une légitime liberté.

Pour le moment, il ne s'agit pas simplement, à mon sens, d'une question particulière ou d'un rôle nent scolaire. C'est toute la question de la liberté et de la langue française que j'ai en vue. Si cette liberté n'est pas reconnue, qu'on la réclame, qu'on la défende par tous les moyens que la justice permet.

Que la lutte soit digne et ferme. Si elle doit être longue, peu importe, j'ai foi dans l'avenir. Le triomphe est assuré et je l'attends."

III.—LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN À SA GRANDEUR MONSEIGNEUR BRUCHÉSI

A Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal,

Monseigneur,

Les journaux m'ont apporté les échos de la belle et patriotique manifestation organisée récemment par les soins de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française, dans votre ville épiscopale, et où l'on a vu figurer et sympathiser, dans une commune pensée de loyauté et de justice, les plus hautes personnalités ecclésiastiques et les hommes politiques les plus distingués.

C'est avec une satisfaction profonde que j'ai lu les discours prononcés en cette circonstance, et je félicite particulièrement Votre Grandeur d'avoir su interpréter, en un langage si ferme, et en même temps si pondéré, les nobles sentiments de notre clergé et de notre peuple, et d'avoir placé la question débattue sur son vrai terrain.

Ce n'est pas, en effet, d'un simple intérêt local qu'il s'agit.

Nous sommes une confédération de provinces associées entre elles par des liens étroits. Cette situation crée entre les provinces sœurs et les citoyens qui les habitent une solidarité nécessaire. Et pas plus dans un corps moral que dans un organisme physique, l'on ne peut porter atteinte à l'une ou l'autre des parties composantes sans que tout l'être composé en souffre.

"Le français, comme l'a dit très justement Votre Grandeur, a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables": droits conquis par l'effort le plus hardi et le travail le plus généreux et consignés dans les pages les plus glorieuses de nos annales. On n'efface pas d'un trait de plume ces pages écrites avec le sang même des aïeux.

Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'aucun gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. Je crois à une justice immanente, et je n'admets pas, aucun esprit sensé n'admettra que, dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses.

Notre constitution civile fait à la langue française une place officielle. Les hommes qui l'ont façonnée voulaient fonder parmi nous une nation unie et prospère. C'est méconnaître leurs vœux, et c'est trahir la pensée de nos ancêtres politiques les plus illustres, que de chercher à étouffer sur les lèvres d'une classe de citoyens honnêtes et loyaux l'idiôme qu'ils parlent, et que prétendent parler leurs enfants, et qui a droit de cité dans les sphères les plus élevées du pays.

Et quelle langue, Monseigneur, veut-on bannir du domaine où se forment l'esprit et le cœur de l'enfance? Celle-là même qui est la gardienne de nos croyances et l'instrument de notre culture. Nous comprenons certes, et nous nous expliquons sans peine, l'indignation que soulèvent au sein de la minorité ontarienne, les mesures injustes et vexatoires dont elle se plaint. Ces mesures atteignent nos frères et coreligionnaires, aux sources même de leur vie intellectuelle et religieuse. Et si, par de tels actes, et aussi par notre apathie, cette vie catholique et française venait chez eux à s'éteindre, qui dira que les influences néfastes, coupables d'un pareil attentat, ne s'exercent pas un jour au cœur même de notre province?

Je m'abstiens de pousser plus loin ma pensée, et d'entrer plus avant dans ce problème troublant. C'est ma confiance, ma conviction même, que, grâce au bon vouloir et à l'intervention prudente de tous les hommes d'influence vraiment soucieux de la paix publique, là où les minorités souffrent et où l'injustice triomphe, des idées d'une politique plus juste et plus saine finiront par prévaloir. Il y va de l'union des races, du bon renom et de la grandeur de notre patrie.

Nous sommes, vous l'avez rappelé vous-même, Monseigneur, et nous avons toujours été depuis cent cinquante ans, des sujets paisibles et loyaux de la couronne britannique; nous respectons la langue anglaise; nous l'enseignons, nous la parlons au besoin; nous l'entourons, dans notre province, de tous les égards auxquels elle a droit, et il ne vient à l'idée d'aucun de nous de lui enlever la moindre de ses légitimes libertés. Nous ne croyons donc pas réclamer une faveur ni une chose inéquitable en demandant que le même sort soit fait à la langue des Laval, des Champlain et des Maisonneuve.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de Québec d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent et ceux qui luttent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue.

Tels sont, Monseigneur, les sentiments qu'a fait naître en moi la lecture des magnifiques discours prononcés à Montréal le 21 décembre dernier; et le jour où des principes d'équité domineront et orienteront la politique de toutes nos provinces canadiennes, sera pour notre patrie un jour de bénédiction et de salut.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes félicitations, l'hommage de mon respect et de mon cordial dévouement.

L.-N. CARD. BÉGIN,

Archevêque de Québec.

Québec, 29 décembre 1914.

IV.—DÉCLARATIONS IMPORTANTES DE SIR LOMER GOUIN, DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

(Extrait d'un discours prononcé le 11 janvier 1915)

Cette guerre terrible aura eu pour nous, par certains côtés, d'heureux résultats en ce qu'elle a fait la population du Canada plus unie que jamais.

Me sera-t-il permis de dire ici combien nous regrettons qu'une malheureuse division chez nos frères de la province voisine empêche que cette union soit parfaite.

Pendant qu'en Europe, Anglais et Français luttent à l'envie pour le triomphe de la justice, pendant que sur les champs de bataille, Français et Anglais versent généreusement leur sang pour qu'il n'y ait plus d'opprimés en Europe et que la paix soit assurée aux générations de demain, pourquoi faut-il que leurs frères de l'Ontario se divisent sur l'opportunité d'enseigner aux enfants d'une minorité la langue des découvreurs de ce pays et qui est aussi celle d'un peuple pour lequel l'Empire joue en ce moment le sort de ses flottes, de ses armées, de ses colonies, de sa vie nationale.

Loin de moi la pensée de m'interposer entre le gouvernement et la minorité de la province voisine et Dieu me garde de prononcer une parole qui pourrait ajouter à la division que nous déplorons, mais je ne puis oublier que ce sont les Canadiens anglais de l'Ontario et les Canadiens français du Québec qui ont, d'accord, fondé l'édifice déjà puissant qu'est le Dominion.

Qui voudrait prétendre qu'il n'a pas été dans leur esprit de donner aux deux races des droits égaux en matières de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne, ainsi que le disait Sir John Macdonald en 1890; et qui pourrait prétendre que ce ne soit pas en s'inspirant de tels sentiments que l'acte de l'Amérique britannique du nord a été rédigé par les pères de la Confédération?

Grâce à Dieu, nous avons toujours vécu ici dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu dans la province de Québec d'oppression ni d'opprimés, et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en aura jamais.

Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner que l'Ontario fit entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens.

C'est animé de ce sentiment, M. l'Orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser, au nom de toute la population de Québec—des Canadiens anglais, écossais et irlandais, comme des Canadiens français—un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario. Au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française d'Ontario et même au besoin qu'on soit généreux envers elle.

Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande, pour le verbe français, le droit de raisonner aux lèvres des écoliers d'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler.

V.—TEXTE DE LA RÉOLUTION PROPOSÉE PAR M. BULLOCK, DÉPUTÉ DE SHEFFORD, EN FAVEUR DE LA MINORITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE D'ONTARIO, RÉOLUTION ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LE 13 JANVIER 1915.

Propose:—“Que cette Chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, et sans vouloir en aucune façon s'immiscer ni intervenir dans les affaires des autres provinces de la Confédération, constate avec regret les divisions qui semblent exister parmi la population de la province de l'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues, et croit qu'il est de l'intérêt du Dominion en général que toutes les questions de ce genre soient considérées à un point de vue large, généreux et patriotique, se rappelant toujours que l'un des principes fondamentaux de la liberté britannique dans tout l'empire est le respect des droits et des privilèges des minorités’.

VI.—APPEL DE L'A. C. J. C. AUX CANADIENS FRANÇAIS

CHERS COMPATRIOTES,

Un groupe des nôtres, les Canadiens français de la province d'Ontario, se voit brutalement refuser, par une majorité intolérante, le droit de faire enseigner la langue française à leurs enfants, dans les écoles qu'ils soutiennent de leur argent. Ils se défendent avec un courage et une ténacité également admirables. Après avoir protesté énergiquement mais en vain, auprès du gouvernement, auteur de l'inique "règlement 17", ils ont organisé ces magnifiques grèves d'écoliers contre l'injure de l'inspectorat protestant dans leurs écoles toutes catholiques. Quant aux ordonnances et réglementations dont la mise en vigueur rendrait impossible l'enseignement du français, ils les ignorent tout simplement, et ils organisent l'enseignement dans leurs écoles sans en tenir compte.

Leurs adversaires, est-il besoin de le dire, ne désarment pas. Ils ont même trouvé des alliés ou, pour mieux dire, des complices assez imprévus—et forts de leur nombre et du pouvoir qu'ils détiennent, ils n'épargnent rien pour écraser nos compatriotes ontariens. Sans doute il leur faut pour cela fouler aux pieds le droit naturel et les traités qui portent la signature de leurs pères; mais qu'importe! Un de leurs juges n'a-t-il pas dit récemment que le droit naturel devait céder devant la volonté du plus fort? Et quant aux traités, un Prussien n'a-t-il pas déclaré, récemment aussi, que c'était de simples bouts de papier dont il n'y avait pas lieu de tenir compte?

Voilà contre quels adversaires les Canadiens français d'Ontario doivent se défendre. La lutte dure depuis longtemps et coûte effroyablement cher. Ce sont les frais de propagande qu'il faut payer et qui montent vite, bien qu'une grande partie du travail se fasse gratuitement. Ce sont les paroisses pauvres qu'il faut aider à soutenir leurs écoles. Ce sont surtout les procès qui se multiplient et qui, ne devant avoir leur dénouement pour la plupart, qu'au Conseil privé, entraînent des dépenses considérables. Or, pris dans leur ensemble, les Canadiens français d'Ontario ne sont pas riches et ils violent approcher avec terreur le moment où il leur faudra abandonner la lutte, faute de ressources.

En différentes circonstances déjà, la province de Québec est venue à leur aide, mais les secours sont toujours restés en deça des besoins. De nouveau ils s'adressent à nous: qu'allons-nous leur répondre?

Les pères de la province de Québec, qui jouissent de l'inestimable privilège de faire donner à leurs enfants une instruction et une éducation de leur choix, vont-ils refuser de venir au secours des pères canadiens-français d'Ontario à qui l'on refuse cette liberté nécessaire?

A cette époque d'étrennes ne ferons-nous pas leur part à des petits Canadiens français pour les aider à le demeurer?

Dans le grand mouvement de charité qui nous entraîne au secours de tous les malheureux, nos compatriotes persécutés seront-ils les seuls auxquels nous refuserons de penser?

L'Ontario français est un poste avancé qui garde les approches du vieux Québec, le laisserons-nous tomber sous les coups des nouveaux barbares qui le battent en brèche?

C'est dans la lutte que se révèle les peuples. C'est à la façon dont ils relèvent une injure et repoussent une attaque hypocrite ou brutale que l'on reconnaît s'ils sont de noble race ou mûrs pour l'asservissement. Dans quelle catégorie faudra-t-il nous classer?

Votre attitude à vous, qui nous lisez en ce moment, fournira l'un des éléments de la réponse que cette question appelle. Songez-y bien, et qui que vous soyez: prêtre ou laïque, homme, femme, ou enfant, riche ou pauvre, riche surtout, donnez promptement et généreusement pour la défense du parler français. L'intérêt national vous le commande et aussi l'intérêt religieux, car au Canada comme ailleurs, l'histoire est là pour le prouver, les gestes de Dieu s'accomplissent surtout par les Francs. Et d'ailleurs, l'un des persécuteurs ne l'a-t-il pas avoué: "Il n'y aurait pas de question bilingue dans la province d'Ontario si les Canadiens français n'étaient pas catholiques".

Catholiques et Canadiens français, retenons bien cette parole et donnons sans compter pour la défense de cette forme supérieure de civilisation que représentent nos compatriotes ontariens: la civilisation catholique et française.

Janvier 1915

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE.

Une belle fête scolaire dans un modeste village

Evidemment, il se passe de jolies choses dans nos petites écoles de campagnes. On constate un réveil salutaire, et ce réveil produirait son bon effet partout, si les esprits dirigeants de la société voulaient tous s'en occuper. Malheureusement, beaucoup trop, parmi eux, sont indifférents à tout ce qui peut améliorer la formation de la jeunesse et assurer notre avenir religieux et national. On préférera la nonchalance, l'indifférence, la critique des hommes d'action, le dénigrement. L'égoïsme et la jalousie entretiendront dans leurs cœurs des sentiments de haine et les pousseront à donner les plus mauvais exemples.

Voici ce que nous rapportait dernièrement un voyageur de commerce revenant du comté des Deux-Montagnes, où il avait entendu raconter le récit suivant :

A Saint Benoit, un de nos vieux villages, habité en grande partie par de pacifiques rentiers, avait lieu, la veille du jour de l'an, une petite fête bien belle, d'un cachet admirablement simple, mais d'une très grande importance. C'était jour d'examen trimestriel à l'école du village. Le drapeau claquait au vent sur le toit de la maison. La salle de l'école était ornée d'emblèmes, d'inscriptions. Les parents et les amis de l'éducation avaient été invités à la fête. Trois élèves, bien exercés, recevaient gentiment les invités, et après le beau salut du bonjour, d'un geste élégant, ils offraient des sièges. Les autres élèves, assis, avaient une tenue superbe. Le sourire enjolivait leurs lèvres et leurs yeux étaient brillants comme des perles.

Tout à coup, ces petits soldats agiles se lèvent allègrement, droits comme cerge, puis saluent respectueusement. C'est le maire du village qui entre accompagné d'un prêtre distingué, d'un député du comté, des commissaires et des notables du village. Le député est invité à présider. L'examen commence. L'esprit des élèves paraît éveillé. L'œil est clair, la tenue parfaite. Les questions se posent et les réponses ne se font pas trop attendre. Ils ne sont pas rendus bien long dans leurs livres, mais ils connaissent bien la route qu'ils ont suivie.

A la fin de l'examen, douze ou treize élèves viennent en rang, s'arrêter avec respect devant les examinateurs. M. le député leur pose des questions. Qu'est-ce qu'un citoyen doit aimer le plus. Le petit élève de répondre: Sa religion, sa patrie, sa famille. Et à tour de rôle, chacun répond aux autres questions: Pourquoi religion? Pourquoi patrie? Pourquoi famille? Et ces petits élèves parlent admirablement du bon Dieu, du pays, de la paroisse et du foyer. Ils résument toute l'histoire de leur pays et de leur paroisse. La scène, vraiment belle dans sa simplicité, avait profondément impressionné l'auditoire.

Des prix offerts par M. le député, furent accordés au mérite:

Savoir-vivre, application, lecture, comptabilité, grammaire, etc.

Et des adresses remerciant M. le Curé, les commissaires, les parents et les invités, furent lues avec élégance par trois élèves.

M. le député Sauvé, qui s'intéresse pratiquement au succès de l'école de son village en la visitant souvent, dit tout le plaisir qu'il éprouve en constatant la bonne tenue des élèves et de voir à ses côtés en cette circonstance l'un des prêtres les plus distingués du diocèse. Il a voulu prêter tout le concours dont une institutrice peut avoir besoin dans une école de garçons; il a cru faire acte de bon citoyen et être utile à son pays, à sa paroisse en faisant ce travail.

Le premier article du programme de l'école, continue M. Sauvé, doit être la Religion et la bienséance. Et l'orateur parle de l'importance de l'éducation, de la formation de l'enfant. L'école élémentaire doit fournir des citoyens sinon bien instruits, du moins bien élevés, bien formés des citoyens bien inspirés, possédant les notions de l'honneur et de l'esprit public. Il fait ses souhaits aux élèves, aux parents, aux commissaires, adressant une parole d'amitié aux humbles et exhortant les plus fortunés à donner toujours des exemples de saine civilisation. Puis, M. le député fait l'éloge de M. Pabbé Noël Fauteux, un enfant de la paroisse, un ancien élève de l'école, aujourd'hui le bonheur de sa famille, orgueil de sa paroisse, apôtre de son église et gloire de sa race.

M. Pabbé Fauteux a voulu venir de Montréal prendre part à notre fête. C'est un ardent zélateur du mouvement social.

Nous devons ajouter que M. l'abbé Fauteux s'intéresse tout spécialement à la jeunesse. Son œuvre éducative à Saint-Louis est admirable. Il est le fondateur d'un cercle où les enfants peuvent suivre des cours donnés gratuitement par des spécialistes.

Invité à adresser la parole, M. l'abbé Fauteux dit tout son plaisir de revoir sa vieille maison d'école. Il rappelle d'amusants souvenirs. Puis, il parle de la formation de l'enfant. Ils sont trente petits garçons devant nous; dans un demi siècle, peut-être auront-ils fourni à la société des citoyens assez nombreux pour fonder une paroisse, et dans un siècle, tout un comté. L'enfant, c'est le grain de blé que l'on jette en terre pour en retirer des épis, et la multiplication de ces épis fournit d'abondantes récoltes. Pour avoir une bonne récolte, il faut savoir cultiver, préparer la terre et semer. Après avoir éloquentement développé cette idée, l'orateur parle de la centralisation scolaire pour certaines branches de l'enseignement. Il termine en prêchant l'union de tous les bons dévouements, l'esprit public, l'exemple de la bonne éducation, le mépris de la haine et de la jalousie.

La fête avait produit son effet et son enthousiasme.

L'organisation de cette fête n'avait rien coûté à l'arrondissement. Le député du comté, demeurant dans ce village, M. Sauvé, publiciste, s'était chargé de l'organisation. Il avait rédigé lui-même ce résumé historique que l'auditoire avait tant goûté. Chaque mois, il visitait l'école, interrogeant et enseignant les enfants, les exhortant au travail, à l'application. En décembre, il organisa la fête scolaire, à l'occasion de l'examen trimestriel.

Si tous les hommes dirigeants s'occupaient ainsi de la formation de la jeunesse, quel bon exemple ne donneraient-ils pas?

Montréal, février 1915.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Notre correspondant a raison, le bon exemple de la classe dirigeante contribue dans une large mesure à la bonne éducation de la jeunesse dans une paroisse. Et nous souhaitons que M. le député Sauvé ait de nombreux imitateurs. En s'intéressant discrètement et avec tact à la petite école, les hommes instruits et bien disposés peuvent faire un bien incalculable et aux maîtres, par une grande sympathie, et aux élèves en encourageant et récompensant leurs efforts.

De l'Enseignement de l'Histoire du Canada⁽¹⁾

(Résumé d'une conférence donnée par M. l'inspecteur J.-A. Paquin)

Avant de commencer à enseigner une matière, il convient, n'est-ce pas, de se demander, quel est le but que nous devons poursuivre, en l'enseignant.

Ainsi, nous enseignons l'histoire sainte et le catéchisme pour apprendre à l'enfant son origine, sa fin surnaturelle et les moyens à employer pour atteindre cette fin; la langue maternelle, non seulement pour apprendre à l'enfant à écrire, mais aussi pour le rendre capable de parler sa langue avec pureté et correction.

L'étude de l'arithmétique prépare l'élève à combiner les chiffres avec dextérité, mais elle est surtout appelée à former son jugement, à lui apprendre à réfléchir, à penser juste.

Si l'enseignement du dessin fait aujourd'hui partie de notre programme scolaire, c'est qu'on y a trouvé un excellent moyen de cultiver à l'école l'esprit d'observation de nos enfants.

(1) Pour préparer ce travail, nous avons eu souvent recours à *l'Enseignement Primaire* qui a, depuis plusieurs années, publié maints articles et études sur l'histoire du Canada et la manière d'enseigner cette importante matière. J.-A. P.

C'est ainsi qu'on doit enseigner la géographie et l'histoire nationale, dans le but de développer chez l'élève, l'amour de son pays, le respect des saines traditions de ses ancêtres, afin de l'aider à les conserver ces traditions saintes, en l'instruisant des choses du passé, des glorieux exemples de nos pères comme de leur héroïque résistance, tant sur les champs de bataille que dans l'arène politique, pour nous assurer le libre exercice de notre religion, de notre langue et de nos droits et lois.

Un conférencier disait récemment: "Instruisez l'enfant des principaux faits de notre belle histoire nationale, entre toutes, familiarisez le avec ses hommes illustres et il entre en quelque sorte, dans une grande famille, qu'il chérira d'autant plus qu'il la connaîtra mieux. Il se sentira porté à défendre l'héritage de ses pères, quand il saura au prix de quels sacrifices, il a été acquis et maintenu jusqu'à lui."

Ils sont si multiples et si fertiles les salutaires exemples que nous pouvons tirer de notre histoire pour les citer comme modèles à notre population scolaire.

Et l'histoire ainsi comprise et apprise n'est pas seulement un moyen de développer intellectuellement, elle est aussi un facteur puissant dans la formation morale de l'enfant.

Dans cette causerie, je m'efforcerai d'indiquer le caractère que doit revêtir à mon humble point de vue, l'enseignement de cette matière: 1°. Au cours élémentaire, (1) 2°. Au cours intermédiaire; 3°. Au cours académique, pour atteindre le but que nous proposons, c'est-à-dire, développer dans le cœur de nos enfants un patriotisme sain et éclairé, en même temps que moralisateur.

Passons à la pratique, maintenant. Le titulaire devra s'efforcer dans l'enseignement de cette importante matière, comme pour toutes les autres matières, d'ailleurs, de suivre et de voir tout le programme, c'est-à-dire d'enseigner en histoire du Canada, tout ce qui doit s'enseigner à chaque année respective; mais pour bien suivre le programme, il faut en connaître parfaitement et l'esprit et la lettre. Une étude sérieuse de ce programme s'impose donc, car dans nos classes, le programme est loin de recevoir une application judicieuse. Voilà donc pour la matière: consultez votre programme, il vous dira tout ce que vous devez enseigner à chaque année.

Le but à poursuivre et à atteindre, et ce qu'on doit enseigner étant connu, est-ce suffisant pour espérer le succès? Non, certes.

Il reste encore les procédés et la méthode à employer pour assurer cette mise à exécution du programme et la fin proposée.

Mais avant d'aller plus loin, permettez-moi d'indiquer ce que j'ai cru constater de défectueux dans votre enseignement en général. On va bien trop vite en besogne. Les élèves ont tout vu, mais ils ne savent et surtout ne comprennent à peu près rien. On cultive trop la mémoire au détriment du cœur et de l'intelligence.

A mon avis, un cours d'histoire à l'école primaire, surtout en 1ère et 2e année, ne doit pas consister à dire tout sèchement comme on le fait malheureusement trop souvent: "La ville de Québec a été fondée en 1608 par Champlain; les Récollets sont arrivés en 1615; Dollard mourut en 1660". Ceci n'est que de la chronologie. Certes, la chronologie n'est pas une quantité négligeable en histoire. Elle est avec la géographie, les deux yeux. Mais je dis qu'il n'est ni rationnel, ni pédagogique de n'enseigner l'histoire comme on le fait, qu'au moyen de dates et de noms qui ne disent absolument rien qui vaille à l'esprit et au cœur des enfants.

Aussi n'est-il pas surprenant d'entendre la majeure partie du personnel enseignant, qui suit ce procédé, avouer candidement que, règle générale, leurs élèves ne manifestent aucun goût, aucun intérêt pour l'histoire. C'est logique. On les ennue avec ces longues énumérations de dates et de noms.

Voilà le mal, sans parler des conséquences inévitables d'un enseignement irrationnel et anti-pédagogique. (à suivre.)

(1) Premier et deuxième degré.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

La conversation du maître avec les élèves, devant l'image, préparera le travail de rédaction.

MAÎTRE.—Mes enfants, voici une jolie gravure que vous allez regarder attentivement pour bien la comprendre. Si vous avez bien penser à tout ce qu'elle représente vous y verrez toutes sortes de choses, et même il vous semblera que vous entendez les paroles des personnages et que vous éprouvez leurs sentiments.

Regardez bien quelques instants, et ensuite vous causerons ensemble. *(Laissez un peu de temps pour observer.)*

Dites-moi donc d'abord, vous Jules, où se passe la scène représentée ?

Jules.—Monsieur, la scène se passe dans l'intérieur d'une maison.

M.—Voyez-vous plusieurs chambres de cette maison ?

Jules.—Oui, M.; on en voit deux en grande partie, et on en aperçoit un peu une troisième par la porte entr'ouverte.

M.—Par tout ce que vous voyez, êtes-vous capable de dire si c'est une maison de ville ou une maison de campagne ?

Jules.—M., je crois que c'est une maison de campagne. Le plancher et les cloisons grossièrement travaillés montrent bien que ce n'est pas une maison de ville.

M.—Voyons Alexandre maintenant. Y a-t-il quelque chose encore qui peut confirmer ce que dit Jules ?

Alexandre.—Oui, M., le costume des enfants, et aussi le fusil de chasse accroché à la cloison, dans la chambre du milieu.

M.—Bien. Maintenant dans quelle partie de la maison se trouvent les personnages.

Alexandre.—M., ils se trouvent dans la cuisine.

M.—Et comment voyez-vous cela ?

Alexandre.—Par la petite pelle qui sert à ramasser les balayures; on la voit à terre dans le coin, sous une tablette que l'on aperçoit un peu, au-dessous de la fenêtre. Il y a aussi la cage du petit oiseau.

M.—C'est très bien, je vois que vous pensez à tout et je suis de votre avis. . . . Maintenant parlons des personnes. . . .

Joseph, dites-nous donc ce que vous en pensez ?

Joseph.—Il y a deux petites filles, qui s'amuse avec leurs jouets sur le plancher.

M.—Choisissez des noms que vous pourriez leur donner, afin que nous puissions les distinguer plus facilement.

Joseph.—M., on pourrait appeler la plus grande Marguerite et la plus petite Rosette.

M.—Des noms de fleurs! ils sont bien choisis pour les petites filles de la campagne. A présent que fait Rosette?

Joseph.—M., elle est assise sur le plancher avec sa poupée dans ses bras.

M.—A-t-elle l'air de s'occuper de sa poupée?

Joseph.—Oui, M., elle la tient bien gentiment comme une maman tient son bébé.

M.—Joseph a raison; mais vous Charles, pensez-vous qu'elle a bien l'idée à sa poupée?

Charles.—Non, pas tout à fait, M.; elle rit en regardant faire Marguerite.

M.—Et que fait donc Marguerite?

Charles.—M. elle est à genoux sur le plancher; elle essaye de faire tenir un petit bonhomme à cheval, sur un petit cheval de bois.

M.—A quoi employées ses deux mains?

Charles.—De la main gauche, elle tient le petit bonhomme, afin qu'il ne tombe pas en bas du cheval.

M.—Et sa main droite?

Charles.—De sa main droite, elle a dû arranger les bras du petit bonhomme de chaque côté de la tête du cheval, comme s'il tenait les rênes.

M.—Mais dans l'image, comment est à présent cette main droite? Voyons, vous Paul?

Paul.—M., elle est levée et du doigt elle fait signe.

M.—Pourquoi ce signe?

Paul.—C'est comme si Marguerite disait au petit bonhomme: "Attention!... Tiens-toi bien!... Prends garde de tomber!" C'est cela qui fait rire Rosette.

M.—Très bien, mon Paul. En considérant bien l'image, vous ne voyez pas seulement les personnages; vous entendez même ce qu'ils disent. Voyons maintenant quels sont les autres jouets. A vous Jules?

Jules.—On voit étendus sur le plancher, un fouet, une trompette, une grosse balle une boîte comme une boîte à cigares....et une autre chose que je ne connais pas, derrière la balle et la boîte.

M.—C'est, en effet, difficile de dire ce que c'est, car on ne voit pas suffisamment.

Croyez-vous, maintenant que vous ne seriez pas capables, mes enfants, de raconter tout ce que vous a dit cette image?....

Je pense que oui et vous aussi.... Vous voudrez donc bien, pour devoir, me faire une petite rédaction, sur ce sujet. Je vais vous donner un petit canevas qui vous aidera.

CANEVAS.—Parlez du lieu de la scène (ville ou campagne? pensez au plancher, aux cloisons, au costume des personnes). Dans quelle partie de la maison sont les personnages—Comment les nommez-vous?—Que



font-ils (jouets sur le plancher)—Que fait Rosette?—Que fait Marguerite?
 Que dit-elle?—Que pensez-vous de cette image?

Voici à peu près ce que pourront faire les élèves avec plus ou moins de succès :

J'ai vu une jolie gravure.

La scène se passe à l'intérieur d'une maison de campagne. L'image représente en grande partie deux chambres aux cloisons et au plancher grossièrement travaillés. On aperçoit aussi, au fond, une troisième chambre, par une porte entr'ouverte.

En avant, dans la cuisine, sont les personnages: Marguerite et Rosette, deux charmantes petites qui s'amuse sur le plancher où l'on voit leurs jouets éparpillés: une trompette, un fouet, une balle, une boîte à cigares. Rosette est assise à terre et tient sa poupée dans ses bras, comme une petite maman tient son cher bébé. Marguerite est à genoux à côté, de la main gauche, elle tient sur le dos du petit cheval de bois, un joli petit bonhomme à qui elle veut apprendre à monter à cheval; elle lui a passé les bras de chaque côté du cou du cheval, comme s'il tenait les rênes; elle lève la main et du doigt lui fait un signe de commandement. Il semble qu'on lui entend dire: "Attention! Tiens-toi bien! Prends garde de tomber!". Rosette s'amuse de cela et rit de bon cœur, tout en n'oubliant pas son bébé qu'elle presse tendrement contre elle. C'est un tableau charmant où tout est si bien disposé que nous croyons réellement voir des enfants et les entendre parler.

Ce développement est à peu près ce qu'on pourra obtenir des élèves à l'école élémentaire. Avec des élèves du cours intermédiaire ou du cours supérieur, on pourrait par des questions et sous questions plus nombreuses faire des réflexions sur les détails, la critique du cheval à peine ébauché que la tête seule peut faire reconnaître. Le reste est tellement peu étudié que cela rappelle la définition du cheval donnée par un observateur par trop superficiel: "un animal qui a une patte à chaque coin". Le corps trop cylindrique est une simple bûche pas de taille, pas de hanches, pas d'épaules, pas de poitrail; et les pattes? quatre petits poteaux tous pareils. . . . Ce cheval sent trop le *made in Germany*; l'artiste qui l'a fait n'est pas plus fort que l'auteur de la définition donnée plus haut.

Pendant tout en étudiant plus ou moins les détails, il ne faut pas oublier que tout l'intérêt principal doit être porté sur les personnages, leurs actes, leurs paroles, leurs sentiments. C'est là l'important.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

What do you see partly hidden by the man's hat? I see a board partly hidden by the man's hat.

Partly hidden by the man's hat what do you see? Partly hidden by the man's hat I see a board.

Partly hidden by the man's hat what is there? Partly hidden by the man's hat there is a board.

What is there partly hidden by the man's hat? There is a board partly hidden by the man's hat.

Is there anything partly hidden by the man's hat? Yes there is something partly hidden by the man's hat.

Partly hidden by the man's hat is there anything? Yes partly hidden by the man's hat there is something.

What is it which is partly hidden by the man's hat? It is a board which is partly hidden by the man's hat.

What is a board? It is a piece of wood sawed thin.

What is the shape of the board which you see in the picture? The shape of the board which I see in the picture is square.

No, it is not square. What is a square? I don't know what it is, I thought it was a figure of the same shape as the board in the picture.

Tell me what a square is without mentioning the board in the picture? I cannot say what it is.

How many sides has a square? It has four sides

How many corners has a square? It has four corners.

Do you know another word that may be used instead of the word corners? Yes, the word angles may be used instead of corners.

What word is formed from the word angle. The word angular is formed from the word angle.

You say that a square has four sides and four angles or corners; is every figure having four sides and four angles a square? No for a figure having four sides and four angles to be a square, the four sides must be equal and the four angles must also be equal.

Then what is a square? A square is a figure having four equal sides and four equal angles.

Are angles or corners always equal? No, some are more open or more closed than others.

Have the angles in a square a name? Yes, they are called right-angles.

A figure all the angles of which are right-angles is called a rectangle; what then is a square?

A square is a rectangle of which the sides are equal.

Are all square rectangles? Yes, they are rectangles.

Why are they rectangles? They are rectangles because they have four right-angles.

Are all rectangles squares? No, all rectangles are not squares.

It is singular, you said that all squares are rectangles and now you say that all rectangles are not squares, how do you explain the contradiction? All horses are animals, are they not? Does it follow that all animals are horses? A rectangle which has four equal sides is a square. A rectangle whose length is greater than its height or breadth is not a square, because its four sides are not equal.

What is a rectangle whose length is greater than its height called? It is called a rectangle or an oblong.

What is the shape of the board seen in the picture? It is rectangular or oblong.

What do you mean when you say its shape is oblong? I mean that it is a rectangle the length of which is greater than the breadth or height.

To what is the board fastened or made fast? It is fastened or made fast to a post.

Do you see the post? I don't see the whole post.

Do you see much of the post? No I see very little of it.

Name some part of it that you see. I see the top of it.

Where do you see the top of it? I see the top of it just above the upper edge of the board.

Do you see any other part of it? Yes, I see a little of it just beyond the left side of the man's face, from his hat-brim to his shoulder.

How is the board fastened or made fast to the post? I don't know how it is fastened to the post.

How do you suppose it is fastened? I suppose it is nailed or screwed to the post.

If it is nailed what were used in nailing it? If it is nailed nails and a hammer were used in nailing it.

What is a nail? A nail is a small pointed piece of metal, with some sort of a head, used for driving through or into boards or other material, for the purpose of holding separate pieces together.

With what are nails driven into boards or other material? They are driven into boards or other material with a hammer.

What is a hammer? A hammer is a tool used for driving nails, beating metals, and the like, consisting usually of an iron head, fixed crosswise to a wooden handle.

The action of using a hammer is called what? It is called hammering.

Name some tradesmen who use a hammer. Carpenters, joiners, cabinet-makers, blacksmiths, shoemakers, etc.

Of what is the post on which the board is fixed made. It is made of wood.

Is it a high post? Yes it is pretty high.

About how high is it? It is about seven feet high.

Where do you think is the foot of the post? I think it is in the ground.

Is there anything printed on the board? Yes there is something printed on the board.

What kind of letters are used in the printing on the board? Capital letters are used in the printing on the board.

The printing on the board is done in what kind of letters. It is done in capitals.

How was the printing done? It was done by hand.



Is it well done? It is not too badly done.

With what was it done do you suppose? I suppose it was done with a carpenter's pencil or with a fine paint-brush.

Who did it? I don't really know who did it.

Whom do you suppose did it? I suppose it was the man who is standing in front of the post that did it.

What is the first word printed on the board? It is the word NOTICE.

At the end of the word what do you see? At the end of the word I see an exclamation point.

Immediately under the word NOTICE what do you see? Immediately under the word I see a *line*.

Why is there an *exclamation-point* at the end of the word NOTICE and a *line* immediately under it? There is an *exclamation-point* at the end of the word and a *line* under it to draw special attention to what is printed beneath.

What are the other words which you can see on the board? They are NO HUNTING ALLOWED ONISES.

Can you guess the letters hidden by the man's hat? Yes I think I can guess them.

What do you imagine them to be? I imagine them to be: THESE PREMISES.

Give all the words below NOTICE supplying the hidden letters. NO HUNTING ALLOWED ON THESE PREMISES.

What word might be used instead of ALLOWED.

The word *permitted* might be used instead of *allowed*.

Why might *permitted* be used instead of *allowed*. The one word might be used instead of the other because both have the same meaning.

What is hunting? It is chasing wild animals, or it is searching for wild animals, or it is closely following wild animals for the purpose of catching or killing them.

What general name is given to the different kinds of animals that are commonly hunted. They are called *game*.

From what words is hunting derived? The word *hunting* is derived from *to hunt*.

What part of speech is *to hunt*? *To hunt* is a verb.

What part of speech is *hunting*? It is a noun.

Might the words *to hunt* take the place of *hunting* in the notice? Yes they might if the rest of the sentence be slightly changed.

How would the notice then read? It would read as follows: *To hunt is not allowed on these premises*, or better still, *It is not allowed to hunt on these premises*.

What are *premises*? *Premises* are, in the present case, land or property. In general they are lands and houses, or a house and the outhouses, etc., belonging to it.

Give the notice in other words. *It is forbidden to hunt on this land, on these lands, or on this property.*

Give the notice in other words with a threat of punishment *Persons caught hunting on these lands will be prosecuted according to law.*

What does prosecuted mean? *Prosecuted means pursued for punished before a court, judge, or legal tribunal.*

What is a board like the one in the picture with a notice on it called? I don't know what it is called.

It is called a placard.

Now, what is a placard? It is a notice posted in a public place.

What has the man on? He has on a hat, a waistcoat, two shirts, a pair of trousers, and, I suppose, a pair of boots.

How is his waistcoat? It is unbuttoned.

How is the right sleeve of his shirt? It is unbuttoned.

How do you know that he has on two shirts? I know it because the right sleeve of his undershirt is visible at the wrist because of his outer-shirt being unbuttoned.

What is the outside shirt made of? It is made of cotton.

What color is it? It is white.

What is his undershirt made of? I don't know.

Why don't you know? I don't know because I can't see enough of it to decide.

What do you suppose it is made of? I suppose it is made of some woollen material.

What color is it? I cannot say.

Is it white? No it is not white, it is some dark color.

What has the man on his face? On his face he has a moustache and chin-whiskers.

What color are they? They are white.

Is the man old or young? He is not very young.

Describe his hat as fully as you can? It is a high-crowned broad-brimmed, white chip hat. The brim is broken in two places and there is a slight dint in the crown, on the right side.

Is the man tall? Yes he is tall.

How tall is he about? He is about six feet tall.

Is he stout? No he is not very stout.

Is he a big man? Yes he is a big man.

Does he look vigorous? Yes he looks very vigorous.

What have you to say of his bones? They are big.

How do you know that he is big-boned? I know it by his wrists and his hands.

What has he in his left hand? In his left hand he has a stick, a piece of a branch of a tree.

Are there any leaves on it? No, there are no leaves on it.

Is there any bark on it? No there is no bark on it

Is the stick slender or thick? It is very thick

Describe the position of his right arm and hand. His right arm is extended in front of him, almost on a level with his shoulder, his hand is clenched with the exception of the index-finger which is pointing slightly upwards.

What is the expression of his face? It is severe or stern.

How is his mouth? It is open.

What is he doing? Evidently he is talking.

To whom is he talking? He is talking to some person or persons not visible in the picture.

Who are they? I don't really know.

Can't you guess? No I can't guess, I have no idea of the persons to whom he is talking.

Is he saying something complimentary, pleasant and agreeable to them do you think? No, I don't think he is saying anything either complimentary, pleasant, or agreeable to them.

From his pose, the expression on his face, the stick, the clenched fist and pointing finger, what is he saying do you imagine? From his pose, his expression, the stick, the clenched fist, and pointing finger, I imagine he is threatening them.

Why is he threatening them? I have not the least idea why he is threatening the invisible persons

Do you notice anything on the placard besides the warning against hunting? Yes, I notice a large number of small black spots.

What caused these black spots? I suppose they are caused by shot from a gun.

Now do you understand why the man is angry. I suppose that some men or boys, who had intended to go shooting on the man's land on seeing the placard took revenge for their disappointment by letting fly at the placard.

Can you guess now what he is saying? Yes I think I can.

What is it? Something like this: Look here my good fellows, if you do any more shooting at my placard I will break this stick on your heads.

Describe the picture. In the picture there is a high post, close to the top of which the following warning printed on a board is nailed: 'Notice! No hunting allowed on these premises'. The notice is peppered over with black spots, evidently shots from the gun of some disappointed hunter. In front of the post there stands a tall, big-boned, white-bearded man. His head is covered by a high-crowned, broad-brimmed, white chip hat, slightly damaged in the brim. His other clothes consist of a waistcoat, two shirts, a pair of trousers, and a pair of boots. His waistcoat and the right-sleeve of his white shirt are unbuttoned. In his left hand he grasps a stout stick, his right-arm is extended in front, his right hand, clenched with

the exception of the index-finger which is angrily pointed in a threatening manner at some person or persons not visible in the picture. He is speaking to the offenders and letting them know in words, no doubt, more vigorous than polite, that punctuating his placard with shot is no more allowed than hunting on his land. His whole attitude is expressive of grim resolve and the stout cudgel shows that he is ready to back up his words with deeds.

J. AHERN.

MA PREPARATION DE CLASSE

ESQUISSES DE LECONS. (*Cours élémentaire, 1er degré.*)

HISTOIRE DU CANADA

MONSIEUR DE LAVAL

Le premier évêque du Canada fut Monsieur de Laval. Il appartenait à l'une des plus illustres familles de France.



MGR DE LAVAL

Le vénérable prélat arriva à Québec au mois de juin 1659, et occupa le trône épiscopal de cette ville jusqu'en 1688. Monsieur de Laval mourut en 1708, à l'âge de 85 ans.

Sa longue carrière fut remplie d'œuvres saintes, de dévouement sans bornes pour l'Église, et d'un zèle ardent pour le salut des âmes et la prospérité de la Nouvelle France.

Le Pape Léon XIII l'a déclaré Vénérable en 1891.

Le saint évêque fonda le Séminaire de Québec en 1663, établissement destiné à former des prêtres pour la colonie. En 1668 il créa, à côté du Séminaire, le Petit Séminaire, qui a rendu des services éminents à l'éducation au Canada; c'est de cet établissement qu'est sortie l'Université Laval.

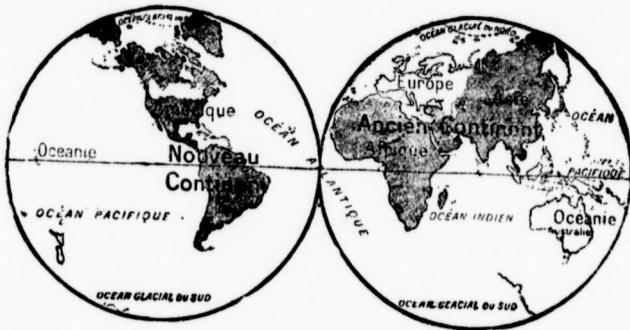
Le premier évêque de Québec eut de grandes luttes à soutenir contre les gouverneurs d'Avagour, de Mézy et Frontenac, au sujet de la vente des boissons enivrantes aux sauvages.

Au temps de Monsieur de Laval, il n'y avait qu'un évêque catholique dans tout l'immense territoire qu'occupent aujourd'hui le Canada et les États-Unis.

QUESTIONNAIRE.—Quel fut le premier évêque du Canada?—En quelle année arriva Monsieur de Laval! Occupa-t-il longtemps le trône épiscopal de Québec?—Quelle déclaration le Pape Léon XIII a-t-il faite au sujet de Monsieur de Laval en 1891?—Qui fonda le Séminaire de Québec?—Contre quels gouverneurs Monsieur de Laval eut-il à lutter au sujet des boissons enivrantes.

GÉOGRAPHIE

LES CINQ PARTIES DU MONDE



MAPPEMONDE OU CARTE REPRÉSENTANT TOUTE LA TERRE

La carte ci-dessus représente le globe terrestre qu'on suppose être coupé en deux moitiés. Cette carte, nous l'avons vu précédemment est une *mappemonde*.

La grande masse d'eau qui occupe les trois quarts du globe s'appelle la *mer*. La mer enveloppe les terres et les partage en *trois grands continents*. Ce sont :

1° L'Ancien continent, qui comprend trois parties : l'*Europe*, l'*Asie* et l'*Afrique*.

2° Le Nouveau continent, qui comprend l'*Amérique du Nord* et l'*Amérique du Sud*.

3° Le continent australien, qui, avec les îles voisines, forme l'*Océanie*.

L'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, sont appelées les *cinq parties du monde*.

Le *Canada*, notre pays, est situé dans l'Amérique du Nord.

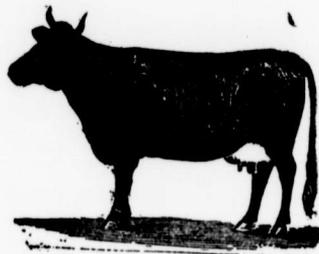
QUESTIONNAIRE.—Que représente la carte ci-dessus?—Comment appelle-t-on la grande masse d'eau qui couvre le globe?—En combien de continents la terre est-elle partagée!—Combien l'Ancien continent comprend-il de parties?—Combien le Nouveau continent comprend-il de parties?—Que forme le continent australien?—Comment appelle-t-on l'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie?—Où se trouve situé le Canada?

LEÇON DE CHOSES

ANIMAUX DOMESTIQUES



CHEVAL CANADIEN



VACHE CANADIENNE

Les animaux domestiques sont ceux que l'homme élève pour en tirer profit.

Ainsi le cheval, le bœuf, (l'âne, l'éléphant et le chameau, dans certains pays), donnent leur travail; la vache et la chèvre procurent le lait; le mouton fournit la laine.

Plusieurs de ces animaux, ainsi que le porc, donnent la chair qui sert à nous nourrir, ce sont le bœuf, la chèvre et le mouton. La peau de la vache, du veau, du mouton et celle de la chèvre est transformée en cuir avec lequel on fabrique les chaussures.

Il est encore beaucoup d'autres animaux utiles: tels le chien, le chat, le lapin qu'on trouve chez presque tous les cultivateurs.

Il faut traiter les animaux domestiques avec douceur et en avoir bien soin: ce sont les amis de l'homme.

ÉPELLATION.—Animaux domestiques—cheval—bœuf—âne—éléphant—chameau—vache—chèvre—mouton—porc—veau—chien—chat—lapin.

COPIE.—Nous devons traiter les animaux domestiques avec douceur et en avoir bien soin: ce sont les amis de l'homme.

Direction pour l'enseignement de l'Agriculture à l'école primaire

PREMIÈRE CAUSERIE

C'est de la foi que naît le dévouement, de même que c'est la conviction qui rend l'enseignement agréable et fructueux.

Ce sont les fortes convictions qui engendrent l'amour que l'on a pour le beau et pour le bien.

L'instituteur devra donc se bien pénétrer de cette vérité que les premières impressions ne s'effacent point.

S'il est lui-même convaincu de l'importance de l'enseignement de l'agriculture, il trouvera dans son cœur et dans son imagination le moyen de faire sentir à ses élèves la jouissance qu'il a lui-même goûtée en s'instruisant.

Or, pour apprécier une chose à sa juste valeur, il faut la bien connaître, et pénétrer dans ses secrets les plus intimes. La satisfaction que l'on en éprouve se reflète au dehors et rend l'enseignement intéressant, et établit infailliblement les bons rapports entre l'élève et le professeur.

Comme conclusion, l'élève sera d'autant plus attaché à son maître que celui-ci sera plus convaincu de l'excellence de ses enseignements.

Sans ce respect filial et cette ferme confiance, pauvre école.

L'enseignement est une vocation.

L'AGRICULTURE DANS L'ÉCOLE

L'instituteur devra partir de ce point que l'agriculture s'étant améliorée dans notre province, depuis quelques années, et la colonisation ayant reculé ses limites, la production du sol augmente bien plus considérablement que la population; de sorte que le marché local est devenu insuffisant pour la plupart de nos produits agricoles.

Ainsi, quand nous avons pris le beurre qu'il nous faut pour nos familles dans le pays, il nous en reste pour \$6,000,000 de piastres. Nous avons aussi à vendre pour \$16,000,000 de fromage, \$6,000,000 de lard, des œufs, des volailles, des pommes, du foin, de la farine, etc., etc. En d'autres termes nous exportons du beurre, du fromage, etc.

(Expliquer aux élèves les mots "importation" et "exportation".)

Bien faire comprendre aux élèves que l'avenir de l'agriculture repose sur l'exportation du surplus de nos produits; autrement, le marché local serait encombré, nos produits agricoles se donneraient.....

DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES CULTIVATEURS

Expliquer que la richesse des cultivateurs dépendant de l'exportation, on doit s'appliquer à offrir aux marchés étrangers des produits de première qualité qui doivent satisfaire les goûts et les exigences des acheteurs et soutenir la concurrence. (*Expliquer le mot "concurrence".*)

C'est la première étude en agriculture; bien connaître le marché, les exigences du marché et la durée probable d'un genre d'exploitation.

Donner pour exemple deux cultivateurs sur le marché local: l'un ayant une tinette propre d'excellent beurre et l'autre ayant du beurre de mauvaise apparence. Prouver que c'est celui qui vend le plus cher qui vend le premier, etc.

Expliquer que les cultivateurs sont solidaires, que les cultivateurs de progrès souffrent à cause des négligents qui nuisent à la bonne réputation dont notre pays a besoin pour écouler ses produits agricoles avec profit et avantage.

(*Progresser veut dire devenir meilleur. Expliquer ce que veulent dire les mots "solidaires" et "solidarité". Donner pour exemple que celui qui porte du mauvais lait à la fabrique fait dommage à tous les autres patrons.*)

Il faut cultiver ainsi dans l'école une espèce d'orgueil national.

Montrer sur la carte géographique le Danemark, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis avec lesquels nous sommes en concurrence, et qui veulent, comme nous, avoir une large part des \$313,000,000 de piastres que l'Angleterre offre à tous les pays agricoles pour d'excellents produits.

On éveillera ainsi l'amour de la patrie, le désir de briller aux yeux des autres pays; car on juge l'intelligence d'un peuple, du degré de perfection de ses arts et de son agriculture par les produits que ce peuple place sur le marché.

On créera ainsi une noble émulation, une légitime ambition et soyons certains que ces idées étant bien enracinées dans l'intelligence des élèves, ceux-ci sortiront de l'école avec le désir de voir le nom canadien honoré et respecté par les autres nations. L'union fait la force.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA VIE CHRÉTIENNE: SES OBSTACLES, SES MOYENS, SES PRATIQUES

XIV.—L'ENFANT CHRÉTIEN AVEC SES PARENTS ET SES MAÎTRES

L'ENFANT CHRÉTIEN AIME À REMPLIR SES DEVOIRS ENVERS SES PARENTS ET MAÎTRES

Que devez-vous à vos parents ?

Je dois les aimer, les respecter, leur obéir et les aider.

En quoi consiste l'amour que vous leur devez ?

A ne point leur faire de peine, à leur faire plaisir, et à prier pour eux.

Comment leur prouvez-vous votre respect ?

En agissant envers eux avec soumission douce et politesse.

Comment devez-vous leur obéir ?

En faisant de bon cœur ce qu'ils me commandent.

En quoi pouvez-vous les aider ?

En les soignant, s'ils sont malades, et en leur faisant recevoir les sacrements, s'ils sont en danger de mort.

Comment devez-vous vous conduire à l'école ?

Je dois respecter mes maîtres, les écouter et leur obéir.

Que devez-vous faire encore ?

Je dois m'appliquer à mes devoirs et éviter la paresse.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

CONSEILS À L'ÉCOLIER

Mon cher petit écolier, sois bon, sage, pieux, obéissant; aie horreur de la paresse, sois toujours assidu à l'école. Cela est indispensable, si tu veux devenir meilleur et plus instruit. Ne te montre jamais altier, boudeur, moqueur, querelleur. Tu dois avoir plus de confiance en un ami quelque peu grondeur, qu'en un autre trop flatteur, car le véritable ami aime mieux être utile que plaire.

EXERCICES.—1. Donnez le sens des mots soulignés.

2. Donnez avec leur signification, des mots de la même famille que *sage*, *paresse*, *assidu*, *boudeur*, *grondeur*.

3. Donnez un synonyme de *sage*, *horreur*, *altier*, *ami*, les homonymes de *trop*.

4. Transcrivez la dictée au féminin. (Chère petite écolière. . . .)

5. En quel ami doit-on avoir le plus de confiance ?

II

LA MAIN

La main est formée de la paume, à laquelle sont joints les doigts, savoir: le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire, ainsi nommés de leurs fonctions. Chaque doigt comporte trois phalanges et se termine par un ongle. La main est unie au bras par le poignet.

EXERCICES.—Quelles sont les différentes parties de la main?—Comment est-elle unie au bras?—Donner le nom des doigts de la main.—Sont-ils bien nommés ?

Analyser les noms et les adjectifs.

RÉDACTION

LE SOMMEIL DE L'ENFANT

Il dort, innocence!
Les anges sereins,

Qui savent d'avance
Le sort des humains,
Le voyant sans armes,
Sans peur, sans alarmes,
Baisent avec larmes
Ses petites mains.
Leurs lèvres effleurent
Ses lèvres de miel,
L'enfant voit qu'ils pleurent
Et dit: "Gabriel!"
Mais l'ange le touche,
Et berçant sa couche,
Un doigt sur sa bouche,
Lève l'autre au ciel.

VICTOR HUGO.

EXPLICATIONS.—*Innocence*: l'enfant dont le sommeil est calme, tranquille parce qu'il est innocent et n'a point de remords.—*Sereins*: tranquilles, paisibles.—*Sans alarmes*: sans inquiétudes.—*Effleurent*: touchent légèrement.

QUESTIONS.—Pourquoi le sommeil de l'enfant est-il paisible? Qui veille auprès de lui? Quel signe fait l'ange? Que signifie ce signe?

RÉDACTION

LA PIÈCE DANS LAQUELLE VOUS PRENEZ VOS REPAS

PLAN.—Où est-elle située?—Qu'y voit-on? A quelle heure s'y réunit-on?

DÉVELOPPEMENT

1. La pièce où nous mangeons est située à côté de la cuisine, et elle donne sur la cour: nous l'appelons la salle à dîner.

2. On y voit une cheminée, un buffet, une solide table de chêne, des chaises et deux fauteuils.

3. Sur les murs on remarque un crucifix, des portraits de famille et deux jolis cadres, l'un représentant Saint-Pierre de Rome et l'autre le Colysée.

4. Elle est toujours habitée, car c'est la principale pièce de la maison. Mais le matin à huit heures, à midi, et le soir à six heures, toute la famille se retrouve autour de la grande table. C'est pour nous et pour nos parents le moment le plus agréable de la journée.

5. C'est dans cette salle aussi que la famille se réunit pour réciter la prière du soir.

Cours moyen

DICTÉES

I

JEANNE D'ARC

Une enfant de douze ans, une toute jeune fille, conçoit l'idée étrange, improbable, absurde si l'on veut, d'exécuter la chose que les hommes ne peuvent plus faire, de sauver son pays. Elle mûrit son idée pendant six ans sans la confier à personne; elle n'en dit rien même à sa mère, rien à son confesseur. Sans nul appui de prêtres ou de parents, elle marche toute seule avec Dieu dans la solitude de son grand *dessein*. Elle attend qu'elle ait dix-huit ans, et alors elle l'exécute malgré les siens, malgré tout le monde. Elle *traverse la France ravagée* et déserte, les routes infestées de brigands. Rien ne l'étonne, elle plonge, intrépide, au milieu des épées; *blessée* souvent, *découragée* jamais. Elle rassure les vieux soldats, entraîne le peuple et personne n'ose plus avoir peur. Elle sauve tout.

QUESTIONS.—1. Donnez un synonyme de *dessein*.

2. Analysez grammaticalement: *Elle trouve la France ravagée*.

3. Justifiez l'orthographe de : *blessée* et *découragée*.

REPONSES.—1. Synonymes de *dessein*: projet, intention.

2. *Elle*, pr. pers. 3e pers. f. sing., sujet de *traverse*.—*traverse*, forme active, sens transitif, 3e pers. sing., prés. de l'ind., 1er gr.;—*la*, art. déf., se rapporte à *France*;—*France*, n. pr. f. sing., compl. dir. d'objet de *traverse*; *ravagée*, part. adj., épithète de *France*.

3. *Blessée*, *découragée* sont au f. sing.; ils se rapportent à Jeanne d'Arc représentée par *elle*. La phrase est elliptique et ces deux participes sont en réalité attributs du sujet *elle*.

II

LA VISITE DES MALADES

Parmi les œuvres de miséricorde inspirées par l'amour du prochain, le véritable esprit chrétien a toujours distingué la visite charitable et affectueuse des malades, faite dans le but de soulager leurs misères et leurs souffrances, ou de coopérer à l'œuvre de leur salut. On sait que le divin Maître a daigné considérer cette visite comme faite à lui-même en personne. Mais cette œuvre, que la simple charité impose à tous les chrétiens, devient plus gravement prescrite lorsqu'il s'agit de personnes qui ont avec nous des liens étroits.

Pour peu qu'on ait conservé l'esprit chrétien, on comprend facilement quel est le motif qui sollicite les fidèles à ne pas abandonner leurs frères souffrants.

C'est surtout dans la maladie que l'homme a besoin d'être réconforté par la présence et la parole affectueuse de quelqu'un qu'il respecte, qu'il aime et qui, par conséquent, est à même d'exercer sur lui une heureuse influence.

EXERCICES.—1. Relever les adjectifs qualificatifs; dire comment ils forment leur féminin.

2. Analyser les adjectifs déterminatifs.

3. Souligner tous les mots qui figurent soit comme sujets, soit comme compléments.

4. Analyser grammaticalement la dernière phrase.

RÉCITATION

LA VOIX PRÉFÉRÉE

J'aime la voix du tendre oiseau,
Harmonieuse et douce;
 J'aime la voix du *clair ruisseau*
 Qui chante dans la mousse.
 Mais dans tous les *accords* des bois,
 De la nature entière,
 En vain vous cherchiez la voix,
 La voix que je préfère.
 J'aime des cantiques pieux
 La douceur infinie;
 Des *instruments* aux sons *joyeux*,
 J'aime la *symphonie*.
 Je ne l'entends point toutefois,
 Beaux *accents* de la terre,
 Parmi vous la touchante voix,

La voix que je préfère.

Bien plus que celle des oiseaux

Elle est *mélodieuse*,

Plus que les *concerts* les plus beaux,

Elle est harmonieuse.

La voix dont mon cœur a fait choix,

Celle qui m'est si chère,

Oh! cette ravissante voix,

C'est la voix de ma mère!

M. P.

EXPLICATIONS.—*Harmonieux*: agréable à l'oreille.—*Clair ruisseau*, c'est-à-dire l'eau claire, limpide du ruisseau.—*Accord*: ensemble de sons harmonieux.—*Instruments*: de musique: nommez des instruments.—*Symphonie*: réunion de plusieurs sons de musique.—*Accent*: expression de la voix.—*Mélodieuse*: très harmonieuse. *Concert*: morceaux de musique exécutés par des voix ou par des instruments.

RÉDACTION

LE FEU

Le feu est bienfaisant, mais dangereux. Chez vous, a-t-on peur du feu? Précautions de votre père, de votre mère. Assurances contre l'incendie.

PLAN.—I. Bienfaits du feu.—II. Précautions que l'on prend chez vous.—III. Utilité des assurances.—IV. Malheur de ceux qui n'avaient pas pris leurs précautions.

DÉVELOPPEMENT

I. Qu'il m'est agréable, lorsque je rentre de classe, en hiver, de trouver à la cuisine et à la salle à manger un feu qui pétille et réchauffe?

Le feu, soit de bois, soit de charbon, est une chose bien précieuse: mais il demande beaucoup de précautions.

II. A la maison, mes parents sont d'une prudence extrême. Le soir, avant de se coucher, papa visite le poêle, dans lequel ronfle une bonne attisée de bois franc: il ferme la petite porte et tourne la clef du tuyau de fumée à demi. Jamais maman ne garnit les lampes à la lumière, et quand elle fait ce travail pendant le jour, elle a soin de s'éloigner du feu. Personne ne pénètre dans le grenier avec une lampe, et papa n'y va jamais avec sa pipe.

III. De plus, nous sommes assurés contre

l'incendie. La somme que nos parents payent chaque année est bien minime à côté des pertes que nous aurions à subir si le feu détruisait notre maison. Et il faut si peu de chose pour un accident de ce genre!

IV. Que de fois on a vu des familles ruinées par un incendie! Comme, alors, ces pauvres gens s'accusaient, non sans raison, de négligence! On ne saurait jamais trop de précautions pour éviter un pareil malheur.

Cours supérieur

DICTÉES

I

LE POÈLE CANADIEN

Sitôt que vient l'automne, et qu'il commence à gelauder, le poêle se réveille. Et tout l'hiver, sa respiration s'échappe du toit, érigée en spirale dans l'air tranquille, ou fuyante et déchirée par la rafale. Tout l'hiver, il chante, ronfle ou murmure; dans les nuits calmes, quand les *Marionnettes* dansent au ciel, la voix du poêle se fait régulière, monotone, rassurante; mais, si le nord-est court la campagne, tourmente les arbres nus, et hurle, le poêle gronde, furieux. Il défend le logis contre le froid qui pince; sa chaleur se répand, bienfaisante, sous les poutres noires, et jusque dans la grand'chambre, où l'on ne va qu'aux jours de fête et aux jours de deuil. Il fonde la neige que la poudrière souffle sous la porte mal fermée, réchauffe les petits pieds rouges, fait fumer la bonne soupe. C'est l'âme de la maison. S'il éteignait ses feux, s'il ne mettait plus au toit son *panache* de fumée, si son ronflement sonore se taisait soudain, soudain la maison serait morte. "Foyers éteints, familles éteintes." Aussi bien que l'âtre, mieux encore peut-être, le poêle canadien garde les traditions ancestrales.

ADJUTOR RIVARD,

(Chez nous).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Il commence: que remplace le pronom *il*? Il est impersonnel (aussitôt que la gelée commence)—*gelauder*: diminutif de *geler*, geler à peine.—*érigée*:

dressée, élevée, mise debout; mots de la même famille, *rectitude, direct, érection*, etc.—*marionnettes*: sorte de poupées articulées que l'on fait agir au moyen de fils qui vont des membres de la poupée aux doigts de celui qui les met en mouvement. Les rayons d'aurore boréale qui montent et descendent, avancent et reculent, ressemblent aux fils des poupées en actions de là le nom de *marionnettes* donné aux aurores boréales.—*se fait*: donnez une autre expression: *devient*.—*monotone*: toujours sur le même ton, sur un seul ton. Donnez des mots dans lesquels se trouve le préfixe *mono* (du grec un seul): monosyllabe, monomanie, *monarchie*, monocycle, monologue, monoplan, monarque, monarchie, etc.—*nord-est*: ce mot est-il au sens propre? non au figuré: il désigne ici le vent soufflant du nord-est.—Les arbres nus: quelle autre expression emploie-t-on plus souvent? *dépouillés*. Quand *nu* est-il invariable? quand il précède un adjectif pour faire avec lui une sorte de locution adverbiale; les deux mots sont alors réunis par un trait d'union, ils marchaient *nu-pieds*; nous allions partir *nu-tête*.—*grand'chambre*: quelle différence avec *grande chambre*. Dans la première expression, *grand'* donne l'idée de l'importance; dans la seconde, l'idée de dimensions.—*Il foud*: faites conjuguer parallèlement quelques temps des verbes *fonder* et *fondre* (attention au futur et au conditionnel) je *fonderai*, je *fondrai*; nous *fonderions*, nous *fondrions*. L'imparfait de l'indicatif, le présent du subjonctif, semblables dans les deux verbes.—*panache*: bouquet de plumes dont on orne un chapeau, un casque, une coiffure. On donne par analogie le nom de panache à ce qui en a l'apparence.—*soudain*: qu'est-ce que ce mot? un adjectif employé adverbialement pour *soudainement*. Donnez d'autres adjectifs qui s'emploient de la même manière: fort, elle est *fort* pieuse; *petit* à *petit* l'oiseau fait son nid.—*âtre*: partie de la cheminée où l'on fait le feu, foyer.—*ancestrales*: adjectif dérivé de *ancêtres* (autrefois *ancestres*); dans *forêt* on trouve la suppression de l's qui est resté dans *forestier*; *arrêt*, *arrestation*; *protêt*, *protester*, etc.

Relever dans la dictée les verbes *courir*, *répandre*, *éteindre*, *se taire*, et faire conjuguer quelques temps oralement.

ANALYSE

Sitôt que vient l'automne, et qu'il commence à gelauder, le poêle se réveille.

Trois propositions: Une *principale* et deux *complétives circonstancielles*. Les *complétives* sont en avant par inversion.

PRINCIPALE: Le poêle se réveille.

1ère COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE: (sitôt que) l'automne vient.

2e COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE: (et qu') il commence à gelauder.

La *principale* n'offre aucune difficulté.

Les deux *complétives* sont rattachées au verbe *réveille* par la locution conjonctive *sitôt que* (répétée dans qu', avant la seconde).

Ces deux *complétives* sont liées ensemble par la conjonction *et*.

La *seconde complétive* offre une difficulté à cause de l'impersonnel; c'est un gallicisme qu'il faut faire disparaître pour pouvoir analyser grammaticalement: il commence à gelauder doit se traduire comme suit: les premières petites gelées apparaissent.

Après ces explications, toute difficulté est disparue pour l'analyse grammaticale.

II

LA POLITESSE RENDUE

Au détour du chemin, nous aperçûmes un petit troupeau de brebis et quelques chèvres sans *berger*. Un peu plus loin, nous vîmes les cendres d'un petit foyer entre deux grosses pierres, au milieu du sentier. Le feu était éteint, mais à côté se trouvaient deux paires de petits sabots de bois, comme en portent les enfants du pays.

Nous supposâmes que ces enfants, effrayés par le bruit inusité de nos voix, avaient fui dans les bruyères, et l'idée nous vint de leur faire une surprise: nous plaçâmes dans chacun des quatre petits sabots une pièce d'argent et quelques dragées que nous avions emportées pour le goûter, puis nous repartîmes sans qu'on nous eût aperçus.

Ces pauvres enfants, en retrouvant leurs sabots pleins de sucreries et de pièces d'argent, crurent à l'intervention des fées; mais leur père et leur mère ne s'y trompèrent pas, et, avec une délicatesse touchante, ils nous rendirent surprise pour surprise. Notre domes-

tique, en ouvrant le lendemain matin la porte de la maison, trouva sur le seuil quatre petits paniers de jonc, tout remplis de noisettes, de fromages de chèvre et de petits pains de beurre façonnés en forme de sabots.

LAMARTINE.

QUESTIONS.—1. Analyser grammaticalement les mots: *Berger* (quelques chèvres sans *berger*). *Païres* (deux paires de petits sabots).—*Enfants* (comme en portent les *enfants*).—*Nous* (l'idée nous vint).

2. Indiquer la nature des propositions dans cette phrase: *Nous supposâmes que ces enfants avaient fui*.

3. Expliquez le sens des expressions suivantes *l'intervention des fées* (ces pauvres enfants eurent à l'intervention des fées).

Ne s'y trompèrent pas (leur père et leur mère ne s'y trompèrent pas).

4. Que pensez-vous de la conduite des jeunes bergers et de celle de leurs parents?

RÉPONSES.—1. *Berger*: n. c. m. s. compl. déterminatif de *chèvres*.

Païres: n. c. f. pl. sujet de *se trouvaient*.

Enfants: n. c. m. pl. sujet de *portent*. Dans ces deux exemples, il y a inversion du sujet.

Nous supposâmes: que ces enfants avaient fui: Deux propositions: 1° Principale: *Nous supposâmes*.—2° Complétive directe: que ces enfants avaient fui.

3. *L'intervention des fées*: d'après les croyances populaires du moyen âge, une fée était un être fantastique à qui l'on prêtait, avec les apparences de la femme, un pouvoir surnaturel. Ce pouvoir résidait dans une magique baguette. Les petits bergers, dont parle Lamartine, purent croire vraiment à une sorte de magie. *Leurs parents ne s'y trompèrent pas*: ils devinèrent aisément la vérité.

4. Les jeunes gens avaient eu tort de s'effrayer au seul aspect de personnes étrangères. Ils firent preuve ensuite d'une certaine naïveté superstitieuse. Quant à leurs parents, ils témoignèrent aux voyageurs, de la façon la plus délicate, une sincère et touchante gratitude.

COMPOSITION

LA CALOMNIE

Que pensez-vous des calomnieux? Comparez-les aux voleurs. Faites voir, par un exemple, qu'ils sont plus dangereux que les voleurs.

DÉVELOPPEMENT

La calomnie est une violation du huitième précepte du Décalogue.

Sous le nom de diffamation, elle est passible des lois, et ce n'est que justice, car le mal produit par l'odieuse imputation de faits mensongers est incalculable. On emprisonne les voleurs; quel châtement ne devrait-on pas infliger aux calomnieux, ces voleurs de réputation?... On prend une somme d'argent à un commerçant; cela doit lui nuire beaucoup dans ses affaires, mais à force de travail il peut réparer cette perte, et l'oublier en quelque sorte. Au lieu de cela, une voix perfide s'élève-t-elle pour jeter un soupçon sur sa probité, discréditer sa marchandise, insinuer un doute sur la bonne foi de ses transactions, aussitôt la confiance se retire, et l'oublier les amis s'éloignent et le malheureux voit la ruine apparaître; et même en admettant que justice lui soit rendue, même si son innocence et sa loyauté sont prouvées, le malheur est consommé, jamais il ne se relèvera d'un pareil coup. Plus d'un gardera sa défiance en disant: "Qui sait?... à l'ordinaire il n'y a pas de fumée sans feu..." Et un soupçon vague, inconscient peut-être, planera sur son nom comme une vapeur malsaine, et sa famille elle-même supportera cette réprobation mal dissimulée et en pâtira.

Fuyons donc les calomnieux; ne prêtons jamais l'oreille à leurs discours empoisonnés. Vainement ils sont contraints de se rétracter; la flèche, lancée par leur main criminelle, n'en a pas moins atteint le but et la blessure est parfois incurable.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

AGRICULTURE

LE POMMIER

Le pommier donne une récolte abondante dans les terrains légers suffisamment humides; ils redoutent les terrains secs. Il exige un climat tempéré, brumeux et humide.

Les variétés de pommiers sont très nombreuses mais celles de première qualité sont en petite quantité. Le pommier peut être soumis à une taille annuelle dans le jardin fruitier.

Au Canada on recueille des pommes justement renommées.

EXERCICES.—Relever, 1° les noms,—2° les adjectifs,—3° les verbes.

LA POULE

Nous élevons la poule dans nos basses-cours pour obtenir des œufs et des poulets. Cet oiseau contribue pour une large part à notre nourriture. Certaines poules donnent annuellement cent cinquante œufs pendant quatre ou cinq années consécutives. Quand une poule est devenue mauvaise pondeuse, on l'engraisse pour que sa chair soit bonne à manger.

EXERCICES.—Relever les adjectifs déterminatifs et les analyser.—Exemple: Nos: adj. poss., fém. plur.—Cet: adj. démonst., masc. sing.

Problèmes agricoles

Ne perdons pas les déjections liquides des animaux.—Les déjections liquides d'un cheval qui pèse 1325 livres sont, en moyenne, pendant 24 heures de $13\frac{1}{4}$ livres, contenant 1.5% d'azote. Quelle surface de terrain pourrait ensemer en blé, à raison de 50 livres d'azote par acre, un cultivateur qui laisse perdre le quart du purin que fournit annuellement son cheval ?

Solution: $13\frac{1}{4} \times 365 = 4836\frac{1}{4}$ livres, quantité totale de purin dans une année.

$4836\frac{1}{4} \times 0.015 = 72.54375$ livres d'azote.

Les $\frac{3}{4}$ de 72.54375 = 54.4078125 livres d'azote, la partie non perdue.

Solution:

$54.4078125 \div 50 = 1.08815625$ acres.

$0.08815625 \times 4 = 0.352625$ vergées.

$0.352625 \times 40 = 14.105$ perches carrées.

$0.105 \times 30\frac{1}{2} = 3.17625$ verges carrées.

$0.17625 \times 9 = 1.58625$ pieds carrés.

Rép. 1 acre, 0 vergée, 14 perches, 3 verges, 1.58265 pieds.

ENSEIGNEMENT MENAGER ET ANTI-ALCOOLIQUE

COMPOSITION FRANÇAISE

SUJET

Victor de Laprade a dit:

Il faut tenir paré le logis de famille:
C'est l'œuvre de l'épouse et de la
jeune fille.

Développez rapidement ces deux vers et complétez la pensée qu'ils renferment en mon-

trant comment la jeune fille peut et doit être la joie de la maison.

DÉVELOPPEMENT

Ce que conseille ici le poète ce n'est point cet amour exagéré du luxe plus nuisible que profitable et auquel nombre de femmes ne sont que trop naturellement enclines.

Un si dangereux avis ne saurait venir de l'écrivain austère que fut Victor de Laprade. Imbu de cette pensée fort juste qu'il importe

au bonheur du foyer familial que l'homme ne s'écarter pas, comme il arrive souvent, à la tentation d'aller chercher au dehors de coûteuses et malsaines distractions, il veut que ce logis, si modeste soit-il, offre néanmoins, avec le confortable suffisant, un aspect agréable.

Pour demeurer volontiers quelque part, il est indispensable de s'y plaire.

Si le logis est mal tenu, dépourvu de tout ornement, le chef de famille s'en ira de préférence, soit au club, soit au cabaret, où l'imagination aidant, il se trouvera mieux que chez lui.

On l'a maintes fois répété, la buvette est le salon du pauvre.

Est-ce dans un logement mal aménagé, étroit, triste, qu'il pourra se complaire et oublier son rude labeur! Il ne faut point l'espérer. De là cette propension chez l'ouvrier à désertier le foyer, pour aller se distraire dans ces tavernes enfumées, où on l'empoisonne avec des breuvages frelatés, il ne l'ignore pas, mais il rencontre avec le mouvement, la gaieté, l'illusion des plaisirs réservés aux heureux de ce monde.

Certes, si cet homme était réellement séduit par l'aspect d'un intérieur commode, propre, coquet même, il demeurerait dans son "home".

Dès lors, plus de fréquentations douteuses à redouter, plus de dépenses inutiles, plus de ces excès de boisson et de tabac qui amènent des familles d'artisans à la ruine, à la misère noire.

Cet intérieur agréable, c'est à la femme, à la jeune fille qu'il appartient de l'édifier.

Seule, une bonne ménagère puise dans son dévouement aux siens l'ingéniosité et les ressources nécessaires pour opérer des miracles et transformer le plus humble réduit en un véritable petit paradis.

Rien de plus délicieux à contempler qu'un de ces logements d'honnêtes artisans où mal-

gré les lourdes charges qui grèvent le budget de la famille, la femme sait tirer parti de tout et donner, grâce à un arrangement artiste, une note bien personnelle.

En y pénétrant, le visiteur se dit: "Voilà de braves gens qui savent prendre la vie comme il convient".

Cette tâche délicate et si importante à la fois, les mères vigilantes ne sauraient y préparer de trop bonne heure, ni avec trop de soin leurs jeunes filles.

De la manière dont elles s'acquitteront de leur mission d'intendantes du logis, dépendront le bien-être et le bonheur de toute la maisonnée.

Madame de Maintenon, cette éminente éducatrice qui, avant de parvenir à la haute situation où le sort la porta, avait connu la pauvreté, attachait le plus grand prix à ce qu'on fit avant tout, des demoiselles de St-Cyr, des femmes travailleuses, empressées aux soins du ménage, habiles, en un mot, à gérer et à faire prospérer un intérieur.

A maintes reprises, dans ses entretiens familiaux, dans ses instructions à ses collaboratrices, elle insiste sur la nécessité de cette éducation ménagère.

Rien n'est indifférent dans la vie de famille; aucun détail n'est à négliger.

Devenir une excellente ménagère, apte à gérer les ressources les plus modestes et à leur faire rendre le maximum d'avantages, cela exige un ensemble de fortes qualités, de précieux talents et surtout une abnégation sans bornes.

La femme qui sait comprendre la grandeur de son rôle sous ce rapport est véritablement l'artisan du bonheur familial; elle justifie cette flatteuse appréciation de l'illustre fondatrice de Saint-Cyr: "Les femmes font et défont les maisons".

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. On a acheté 1790 livres de laine pour \$869.94. Combien faut-il revendre la livre de laine pour faire un bénéfice de \$98.45?

Solution: $\$869.94 + \$98.45 = \$968.39$, le prix de vente des 1790 livres.

$\$968.39 \div 1790 = \0.541 , le prix de vente d'une livre. *Rép.*

2. Un bassin contient 44073 gallons. Combien faudra-t-il de temps à un robinet pour le remplir s'il donne 1062 gallons en 18 minutes ?

Solution: $1062 \div 18 = 59$ gallons par minute.

$44073 \div 59 = 741$ minutes.

$747 \div 60 = 12$ heures 27 minutes. *Rép.*

3. Un marchand achète 647 verges de drap à \$3.59 la verge; 368 verges de toile à \$0.64 et lui reste \$259.25. Quelle somme avait-il avant le paiement ?

Solution: $\$3.59 \times 647 = 2322.73$, le coût du drap.

$\$0.64 \times 368 = 235.52$, le coût de la toile.

$\$2322.73 + \$235.52 = \$2558.25$, le coût total.

$\$2558.25 + \$259.25 = \$2817.50$, ce qu'il avait. *Rép.*

4. Trois pièces de toile coûtent \$512.55; la 1ère contient 176 verges; la 2e 235 verges, et la 3e 354 verges. Combien coûte chaque pièce ?

Solution: $176 + 235 + 354 = 765$ verges en tout.

$\$512.55 \div 765 = \0.67 , le prix d'une verge.

$\$0.67 \times 176 = \117.92 , le coût de la 1ère pièce. *Rép.*

$\$0.67 \times 235 = \157.45 , le coût de la 2e pièce. *Rép.*

$\$0.67 \times 354 = \237.18 , le coût de la 3e pièce. *Rép.*

5. On a payé \$4813.44 trois pièces de même drap, à raison de \$4.36 la verge. La 1ère contient 258 verges, la 2e contient 379. Quelle est la longueur de la troisième.

Solution: $\$4813.44 \div \$4.36 = 1104$ verges, la longueur totale des 3 pièces.

$258 + 379 = 637$ verges, longueur total des deux premières pièces.

$1104 - 637 = 467$ verges, longueur de la 3e pièce. *Rép.*

6. Combien faut-il ajouter à 3 pour rendre ce nombre 5 fois plus grand ?

Solution: $3 \times 5 = 15$, le nombre 3 est 5 fois plus grand.

$15 - 3 = 12$, ce qu'il faut ajouter à 3 pour le rendre 5 fois plus grand. *Rép.*

Autrement: — Pour que 3 devienne 5 fois plus grand il faut ajouter à 3, quatre fois 3, c'est-à-dire $3 \times 4 = 12$. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Par quel nombre faut-il diviser $46\frac{2}{3}$ pour avoir 75 ?

Solution: Le nombre qui est contenu 75 fois en $46\frac{2}{3}$ est 75 fois plus petit que $46\frac{2}{3}$.

$46\frac{2}{3} \div 75 = \frac{140}{3} \times \frac{1}{75} = \frac{14}{3} \times \frac{1}{75} = \frac{14}{225}$. *Rép.*

Preuve: $46\frac{2}{3} \div \frac{14}{225} = \frac{140}{3} \times \frac{225}{14} = 5 \times 15 = 75$.

2. Que manque-t-il à 0.642 pour égaler $\frac{7}{8}$?

Solution: $\frac{7}{8} = 7 \div 8 = 0.875$.

$0.875 - 0.642 = 0.233$. *Rép.*

Autrement: $0.642 = \frac{642}{1000} = \frac{321}{500}$.

$\frac{7}{8} - \frac{321}{500} = \frac{350}{4000} - \frac{2568}{4000} = \frac{233}{1000} = 0.233$. *Rép.*

3. Une fontaine a mis $\frac{7}{8}$ d'heure pour vider les $\frac{1}{16}$ d'un bassin. Combien mettrait-elle de temps pour en vider les $\frac{5}{8}$?

Solution:

$\frac{1}{16}$ prennent $\frac{7}{8}$ d'heure.

$\frac{1}{8}$ prend $\frac{7}{4}$ d'heure.

$\frac{1}{4}$ prennent $\frac{7}{2}$ d'heure = $3\frac{1}{2}$ d'heure.

$\frac{5}{8}$ prend $9\frac{1}{4}$ d'heure.

$\frac{5}{8}$ prennent $9\frac{1}{4} \times \frac{5}{4} = \frac{45}{4} \times \frac{5}{4} = \frac{225}{16} = 14\frac{1}{16}$ heures. *Rép.*

4. J'ai reçu \$312 après avoir dépensé les $\frac{4}{9}$ de ce que j'avais et j'ai maintenant \$56 de plus que je ne possédais d'abord. Combien avais-je ?

Solution: \$312 - \$56 = 256, somme que j'ai dépensé.

$$\frac{4}{9} = \$256.$$

$$\frac{1}{9} = \$64.$$

$$\frac{5}{9} = \$256 \times 2 \times 9 = \$64 \times 9 = \$576, \text{ ce que je possédais d'abord. } \textit{Rép.}$$

5. La somme de deux fractions est $1\frac{1}{5}$; leur différence est $\frac{2}{5}$. Quelle sont ces fractions ?

Solution: $1\frac{1}{5} + \frac{2}{5} = \frac{9}{5} + \frac{4}{5} = \frac{13}{5} = 2$ fois la plus grande fraction.

$1\frac{1}{5} - \frac{2}{5} = \frac{6}{5} - \frac{4}{5} = \frac{2}{5}$, la plus petite fraction. *Rép.*

Autrement: $1\frac{1}{5} - \frac{2}{5} = \frac{9}{5} - \frac{4}{5} = \frac{6}{5}$, la plus petite fraction. *Rép.*

$1\frac{1}{5} + \frac{2}{5} = \frac{9}{5} + \frac{4}{5} = \frac{13}{5}$, la petite fraction. *Rép.*

$\frac{6}{5} + \frac{2}{5} = \frac{8}{5} + \frac{2}{5} = \frac{10}{5} = 2$, la grande fraction. *Rép.*

6. Un ouvrier a perdu les $\frac{3}{8}$ d'une journée de 12 heures. Combien doit-on lui retenir sur ses gages qui sont de \$0.32 par heure ?

Solution: $\$0.32 \times 12 \times \frac{3}{8} = \$0.04 \times 12 \div 3 = \$1.44.$ *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Quel est l'intérêt de \$8760 pour 3 ans 7 mois et 14 jours à $6\frac{3}{4}\%$?

Solution: $\$8760 \times 0.06\frac{3}{4} = \591.30 , l'intérêt pour 1 an.

$\times 3$

\$1773.90, l'intérêt pour 3 ans.

6 mois = $\frac{1}{2}$ d'un an = 295.65, l'intérêt pour 6 mois.

1 mois = $\frac{1}{6}$ de 6 mois = 49.275, l'intérêt pour 1 mois.

14 jours = $\frac{1}{5}\frac{1}{6}$ d'un an = 1.62 l'intérêt pour 14 jours.

\$2120.445, l'intérêt de \$8760, à $6\frac{3}{4}\%$, pour 3 ans 7 mois et 14

jours. *Rép.*

2. Une personne place \$62000 à $5\frac{1}{2}\%$ et une certaine autre somme à 4% . En tout elle jouit d'un revenu de \$6610. Trouvez la somme placée à 4% ?

Solution: $\$62000 \times 0.05\frac{1}{2} = \3410 , les intérêts de la somme placée à $5\frac{1}{2}\%$.

$\$6610 - \$3410 = \$3200$, les intérêts de la somme placée à 4% .

$\$3200 \div 0.04 = \80000 , la somme placée à 4% . *Rép.*

3. Je place deux sommes égales: l'une à $4\frac{3}{4}\%$, l'autre à $3\frac{1}{4}\%$. Si la première me donne un intérêt annuel de \$270 supérieur à l'intérêt de la deuxième, quel est le capital placé à chaque taux et le revenu total ?

Solution: Il n'y a de différence qu'entre les taux.

$$4\frac{3}{4}\% - 3\frac{1}{4}\% = 1\frac{1}{2}\%.$$

\$270 = $1\frac{1}{2}\%$ d'une des deux sommes.

$\$270 \div 0.015 = \18000 , une des sommes; le capital placé à $4\frac{3}{4}\%$ et aussi le capital placé à $3\frac{1}{4}\%$. *Rép.*

$\$18000 \times 0.04\frac{3}{4} = \855 , l'intérêt de la somme placée à $4\frac{3}{4}\%$.

$\$18000 \times 0.03\frac{1}{4} = \585 , l'intérêt de la somme placée à $3\frac{1}{4}\%$.

$\$855 + \$585 = \$1440$, le revenu total. *Rép.*

4. Une somme est devenue au bout de 18 mois, capital et intérêts compris, \$16350, et au bout de 35 mois, \$17625. On demande: 1° Quelle est cette somme; 2° à quel taux fut-elle placée ?

Solution: $\$17625 - \$16350 = \$1275$, la différence entre les intérêts.
 35 mois - 18 mois = 17 mois, la différence entre les temps.

$\$1275 \div 17 = \75 , l'intérêt de la somme demandée pour 1 mois.

$\$75 \times 18 = \1350 , l'intérêt de la somme demandée pour 18 mois.

$\$16350 - \$1350 = \$15000$, la somme demandée. *Rép.*

$\$75 \times 12 = 900$, l'intérêt pour 1 an.

$\$900 \div 15000 = 0.06 = 6\%$. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Trois fois une certaine fraction plus les $\frac{3}{8}$ de la moitié de la fraction égalent 2. Quelle est la fraction.

Soit $6x$ la fraction.

$$(6x \times 3) + \frac{3}{8} \text{ de } \frac{1}{2} \text{ de } 6x = 2.$$

$$18x + 2x = 2.$$

$$20x = 2.$$

$$x = \frac{2}{20} = \frac{1}{10}.$$

$$6x = \frac{1}{10} \times 6 = \frac{6}{10} = \frac{3}{5}. \text{ Rép.}$$

2. On distribue une somme d'argent également entre un certain nombre de personnes, donnant à chaque personne \$2.20; s'il y avait eu 2 personnes de plus chaque personne n'aurait reçu que \$2. Combien y avait-il de personnes?

Solution: Soit x le nombre de personnes.

Alors $2.20x$ la somme totale distribuée.

$x + 2$ le nombre de personnes dans le 2e cas.

2. $(x + 2)$, la somme totale distribuée.

$$2.20x = 2.00(x + 2).$$

Supprimant les points on a :

$$220x = 200x + 400.$$

$$220x - 200x = 400.$$

$$20x = 400.$$

$$x = \frac{400}{20} = 20 \text{ personnes. Rép.}$$

3. Si on ajoute 7 au numérateur d'une fraction elle deviendra égale à 1, mais si on ajoute 16 au dénominateur de la fraction elle deviendra égale à $\frac{1}{2}$. Quelle est cette fraction?

Solution: Soit $\frac{x}{y}$ la fraction.

$$\frac{x+7}{y} = 1 \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{x}{y+16} = \frac{1}{2} \dots\dots\dots (2)$$

$$\text{Multipliant (1) par } y \text{ et (2) par } 2y + 32 \text{ on a: } x + 7 = y \dots\dots\dots (3)$$

$$2x = y + 16 \dots\dots\dots (4)$$

$$\text{Transposant (3) et (4) on a: } x - y = -7 \dots\dots\dots (5)$$

$$2x - y = 16 \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{Soustrayant (5) de (6) on a: } x = 23 \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{Substituant 23 la valeur d}'x \text{ à } x \text{ dans 5 on a: } 23 - y = -7 \dots\dots\dots (8)$$

$$\text{Transposant (5) on a: } -y = -7 - 23 = -30 \dots\dots\dots (9)$$

$$\text{Multipliant (8) par moins 1 on a: } y = 30 \dots\dots\dots (10)$$

$$\text{Donc la fraction } \frac{x}{y} = \frac{23}{30}. \text{ Rép.}$$

4. Dans un nombre composé de deux chiffres la somme des chiffres est 8 et la différence entre le nombre et le nombre formé en transposant les chiffres est 18. Quel est le nombre?

Solution: Soient x le chiffre des dizaines et y celui des unités. Alors $10x + y$ le nombre et $10y + x$ le nombre avec les chiffres transposés.

$$\text{Solution: } x + y = 8 \dots\dots\dots (1)$$

$$10x + y - 10y - x = 18 \dots\dots\dots (2)$$

Réduisant (2) on a: $9x - 9y = 18$	(3)
Divisant (3) par 9 on a: $x - y = 2$	(4)
Ajoutant (4) à (1) on a: $2x = 10$	(5)
D'où $x = \frac{10}{2} = 5$	(6)
Soustrayant (4) de (1) on a: $2y = 6$	(7)
D'où $y = \frac{6}{2} = 3$	(8)
Donc le nombre est 53. <i>Rép.</i>	

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Un champ triangulaire de 20.09 acres, dont la base mesure 24.5 chaînes, est divisé en deux parties par une clôture perpendiculaire à la base et partant du sommet opposé. Quel est le prix de cette clôture, à raison de \$0.25 la verge ?

Solution: La perpendiculaire est égal à la hauteur du triangle.

Dans une acre il y a 10 chaînes.

$20.09 \times 10 = 200.9$ chaînes carrées.

$(200.9 \times 2) \div 24.5 = 401.8 \div 24.5 = 16.4$ chaînes de longueur, [longueur de la clôture.

Dans 1 chaîne il y a 22 verges.

$16.4 \times 220 = 360.8$ verges.

$\$0.25 \times 360.8 = \90.20 . *Rép.*

2. Le périmètre d'un terrain triangulaire est 428; un côté a 128 verges et la différence des deux autres est de 80 verges. Trouvez le prix du terrain à raison de \$45 l'acre.

Solution: $428 - 128 = 300$ verges, la somme des deux autres côtés,

$(300 + 80) \div 2 = 380 \div 2 = 190$, le plus grand des deux autres côtés.

$190 - 80 = 110$, le plus petit des deux autres côtés.

$(110 + 128 + 190) \div 2 = 428 \div 2 = 214$.

$214 - 110 = 104$.

$214 - 128 = 86$.

$214 - 190 = 24$.

$214 \times 104 \times 86 \times 24 = 45936384$.

La racine carrée de 45936384 = 6777.6 verges.

$(6777.6 \div 4840) \times 45 = (6777.6 \times 45) \div 4840 = (6777.6 \times 9) \div 968 = \63.02 . *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Voici un chant réellement fait pour les enfants; mais comme nous le disons toujours, il ne pourra être bien chanté qu'à la condition d'être bien compris. Il faudra donc avant tout lire attentivement et analyser chaque couplet, pour saisir ce qui est dit dans les quatre premiers vers de chacun. Les quatre vers suivants se répètent à chaque couplet comme un refrain et il suffit de les comprendre une fois.

Dans la mélodie qui se compose de deux parties, comme les couplets de Botrel, nous avons voulu faire rendre par le chant le contraste que l'on trouve entre les quatre premiers vers et les quatre derniers de chaque couplet.

La première partie est en *mode majeur* et doit se chanter tranquillement sans lenteur, comme on racontant. La seconde partie se chantera plus lentement, et le chanteur devra exprimer la tristesse que doit faire naître l'idée de la "misère des "petits pauvres". Cette tristesse doit se faire surtout sentir dans le "combien, hélas! de pauvre gas!" où le *mode mineur* arrive pour faire

le contraste avec la première partie. Nous sommes persuadés que beaucoup d'enfants chanteront avec goût ces jolis couplets du *barde breton* qui a toujours le don de charmer en même temps que d'instruire par ses travaux poétiques.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

Le Noël des petits pauvres.

Bois de
Thiodore Botrel
Tranquillément
Mélodie de
H. Nansot

1. Les petits riches ont des mamans qui les cajolent Et qui con-
2. Les petits riches ont des maisons où, dans leur chambre, jamais de-
-solent. *avec un tressaillissement plus lent* Les petits riches ont des ma-
-cambre rapporteront ses longs frissons! *en mouvement* Les petits riches ont des mai-
mans... Combien, hélas! de pauvres gâs, de petits pauvres qui n'en ont pas!
sons... Combien, hélas! de pauvres gâs, de petits pauvres qui n'en ont pas!

— 3 —

Les petits riches ont des foyers
Emplis de cendre,
Où peut descendre
Noël, pour s'y chauffer les pieds!
Les petits riches ont des foyers.....
Combien, hélas!
De pauvres gâs,
De petits pauvres qui n'ont en pas!

— 4 —

Les petits riches ont des souliers
Que, chaque année,
La cheminée
Revoit, devant elle, alignés!
Les petits riches ont des souliers!.....
Combien hélas
De pauvres gâs,
De petits pauvres qui n'en ont pas!

— 5 —

Les petits riches ont des joujoux!
Polichinelles
En ribambelles,
Qui font rire comme des fous!
Les petits riches, ont des joujoux.....
Combien, hélas!
De pauvres gâs,
De petits pauvres qui n'en ont pas!

— 6 —

Les petits pauvres gagnent le ciel:
Tant de misère
Sur cette terre,
Leur vaut un Noël éternel!
Les petits pauvres gagnent le ciel!.....
Combien, hélas!
De pauvres gâs,
De petits riches ne l'auront pas!

Pour l'instruction publique

Le 21 janvier, le nouveau trésorier de la province, l'honorable M. Mitchell, a fait l'exposé budgétaire devant l'Assemblée législative. Voici le passage de ce discours qui a trait à l'Instruction publique :

Le total des crédits payés pour l'Instruction publique en 1913-14 a été de \$1,491,493. Ce montant a été distribué entre les différentes maisons d'éducation dans la province de manière à produire des meilleurs résultats possibles. Le ministre signale particulièrement les octrois additionnels à l'Université Laval de Québec, à l'Université Laval de Montréal, et à l'Université McGill qui représentent maintenant \$25,000 par année pour chacune de ces institutions; plus \$2,500 au Bishop's College de Lennoxville, \$30,000 à l'École Technique de Québec, \$40,000 à l'École Technique de Montréal, \$50,000 à l'École des Hautes Études Commerciales; plus encore, \$92,000 à neuf nouvelles Écoles normales, lesquelles sont situées à Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, Valleyfield, Trois-Rivières, Hull, St-Hyacinthe, Joliette et St-Pascal; \$50,000 aux Académies; \$425,000 pour les écoles publiques et nombre d'autres octrois à différentes institutions d'éducation, telles que les écoles du soir, les municipalités méritantes, les écoles ménagères; sans compter l'augmentation des crédits pour le fonds de pension des instituteurs et l'inspection des écoles.

Un terrible tremblement de terre

Un terrible tremblement de terre a couvert une partie de l'Italie de deuils et de ruines. A Rome il n'a cependant causé que des dégâts matériels. Ce sont surtout les églises et les édifices publics qui ont souffert des secousses sismiques. La colonnade de Saint-Pierre, disent les dépêches, s'est enfoncée de quatre pieds dans le sol. Le grand obélisque qui se dresse au milieu de la place a été ébranlé. La basilique Saint-Jean de Latran a subi, elle aussi, des dommages sérieux.

Plusieurs villes et villages ont été détruits ensevelissant sous leurs ruines 50,000 personnes. On évalue à 30,000 le nombre des morts. Les villes de Sora et Avezzano ont été entièrement détruites.

Sa Sainteté Benoît XV s'est occupé immédiatement de faire parvenir des secours aux populations éprouvées par le désastre.

La guerre

10 au 15 janvier.—L'emprisonnement du cardinal Mercier par les Allemands, dans son propre palais à Malines, indigné les nations civilisées. C'est pour avoir écrit que le seul souverain à qui les Belges doivent allégeance est le roi Albert Ier, que Son Eminence le cardinal Mercier a été arrêté comme un malfaiteur par les Teutons. D'après une dépêche de la presse associée, le Pape aurait vivement condamné l'Allemagne pour en avoir agi ainsi, et serait sur le point de rappeler le cardinal Mercier à Rome.

Les Turcs ont été défaits par les Russes dans la Transcaucasie. C'est une véritable déroute. Les Russes ont aussi arrêté la marche des Allemands en Pologne et envahi la Hongrie, et ils ont pénétré dans la Transylvanie; les Autrichiens abandonnent les défilés de Bukovine. Les Allemands ont été chassés de Lille par les Alliés, annonce une dépêche du 11 janvier, mais ils reprennent l'offensive dans la région de Soisson et remporte un succès partiel sur les troupes alliées, obligées de retraiter sur la rive sud de l'Aisne. Une dépêche annonce que les Barbares veulent de nouveau se ruer sur Paris. La question est de s'y rendre.

D'autre part, les Russes avancent sans trêve en Prusse orientale.

Le gouvernement de Québec accorde généreusement \$40,000 au comité France-Amérique pour venir en aide aux victimes de la guerre en France.

15 au 20 janvier.—On annonce une brillante victoire remportée par les troupes anglaises dans le nord de la France, près de la Bassée.

Une dépêche de Londres (15 janvier) annonce l'invasion de l'Allemagne par une armée de 400,000 français sous le commandement du général Galliéni, ancien gouverneur militaire de Paris. Nous croyons ce projet prématuré. A l'aide de leurs aviateurs, les Allemands ont lancé des bombes sur des villes anglaises du comté de Norfolk et sur la résidence royale de Sandringham. Heureusement que le roi et la reine avaient quitté ce château la veille pour retourner au palais de Buckingham.

20 au 25 janvier.—Dans l'est, les Russes progressent et leur pression sur les lignes allemandes en Pologne est plus formidable que jamais.

Son Éminence le cardinal Mercier proteste dans une lettre énergique contre la conduite des Allemands à son égard. "On n'a pas même respecté ma dignité", dit son Eminence.

Les dépêches du 22 signalent que la bataille se continue avec ardeur sur toute la ligne dans les Flandres et en France; elles annoncent aussi que les Russes sont sur le point d'envahir la Prusse près de Tharn. De plus les Russes auraient infligé une défaite aux Allemands dans l'ouest de la Galicie. Les Français ont remporté un succès notable à Notre-Dame-de-Lorette.

Le général allemand Von Falkenhayn a déclaré—c'est une vantardise sans doute—que le Kaiser pouvait faire durer la guerre indéfiniment.

D'autre part, le premier ministre de la France, M. Viviani, a déclaré à l'ouverture des Chambres, il y a quelques semaines, que la lutte se poursuivra jusqu'à victoire complète pour les alliés. Voici les paroles du président du Conseil:

"Cette communication n'est pas la déclaration coutumière dans laquelle un gouvernement qui se présente pour la première fois devant le Parlement précise sa politique. Il n'y a, pour l'heure, qu'une politique: le combat sans merci jusqu'à la libération définitive de l'Europe, gagnée par une paix pleinement victorieuse. C'est le cri qui s'est échappé de toutes les poitrines lorsque, dans la séance du 4 août, s'est levé, comme l'a si bien dit M. le Président de la République, l'union sacrée qui, à travers l'histoire, sera l'honneur du pays. C'est le cri que répètent tous les Français, après avoir fait disparaître les désaccords où nous nous sommes si souvent acharnés et qu'un ennemi aveugle avait pris pour des divisions irrémédiables. C'est le cri qui s'élève des tranchées glorieuses où la France a jeté toute sa jeunesse, et toute sa virilité."

M. Viviani, a aussi déclaré:

"Si cette guerre est la plus gigantesque que l'histoire ait enregistrée, ce n'est pas parce que des peuples se heurtent pour conquérir des territoires, des débouchés, un agrandissement de la vie matérielle, des avantages politiques et économiques; c'est parce qu'ils se heurtent pour régler le sort du monde. Rien de plus grand n'est jamais apparu au regard des hommes: contre la barbarie et le despotisme, contre le système des provocations et de menaces méthodiques que l'Allemagne appelle la paix, contre le système de meurtres et de pillages collectifs que l'Allemagne appelle la guerre, contre l'hégémonie insolente d'une caste militaire qui a déchaîné le fléau, avec ses alliés, la France émancipatrice et vengeresse, d'un seul élan, s'est dressée. Voilà l'enjeu."

25 au 31 janvier.—L'offensive des Allemands dans les Flandres et en France a redoublé de vigueur. Ils ont fait des efforts désespérés pour prendre Ypres et rompre les lignes des alliés dans l'Argonne et les Vosges. Les Allemands, qui avaient promis une victoire pour la fête de leur empereur, le 27, ont été partout repoussés, après avoir perdu 20,000 hommes en trois jours. En Europe orientale, les Russes et les Autrichiens sont aux prises sur la frontière bukovinienne-hongroise.

Une dépêche du 29 annonce que Strasbourg est sur le point d'être assiégée. Cette dépêche laconique fait pressentir que les Allemands, impuissants devant les assauts français en Haute Alsace, se préparent à replier sur le Rhin.

Du 25 au 27, il y a eu bataille navale dans la mer du Nord. Les Allemands ont perdu deux gros navires de guerre.

Remis

Faute d'espace, la bibliographie et autres notes sont remises à la prochaine livraison.

Mon Carnet

(PENSÉES CHOISIES)

Le monde est une fournaise, la douleur en est le feu, Dieu est l'orfèvre qui l'attise. Les bons sont là comme l'or, les méchants comme la paille. Le même feu qui consume la paille purifie l'or; l'une s'y réduit en cendres, l'autre s'y dégage de ses scories.

—
SAINT AUGUSTIN.

Ne craignez jamais de trop communier; on ne communie trop que quand on communie mal; et quand on a bonne volonté, les communions sont toujours excellentes et les misères qui s'y rencontrent ne sont qu'accidentelles et sans aucune importance.

—
MGR DE SÉGUR.

Faisons les fiers tant que nous voudrons, philosophes et raisonneurs que nous sommes aujourd'hui. Mais qui de nous, parmi les agitations du mouvement moderne, ou dans les captivités volontaires de l'étude, dans ses âpres et salutaires poursuites, qui de nous entend sans émotion le bruit de ces belles fêtes chrétiennes, la voix touchante des cloches et leur doux reproche maternel. Qui ne voit sans les envier ces fidèles qui sortent à flots de l'église, qui reviennent de la table divine rajeunis et renouvelés? L'esprit reste ferme, mais l'âme est bien triste. Le croyant de l'avenir, qui n'en tient pas moins de cœur au passé, pose alors la plume et ferme le livre. Il ne peut s'empêcher de dire: "Ah! que ne suis-je avec eux, un des leurs et le plus simple, le moindre de ces enfants!"

—
MICHELET.

—
VEILLEZ SUR VOS PAROLES

Braves gens, prenez garde aux choses que vous dites:
Tout peut sortir d'un mot qu'en passant vous perdités.
Tout, la haine et le deuil! Et ne m'objectez pas
Que vos amis sont sûrs et que vous parlez bas.

—
VICTOR HUGO.

La liberté scolaire au Minnesota

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Québec:

S. G. Monseigneur Ireland avait demandé aux autorités scolaires du Minnesota que les Sœurs, dans le comté de Stearns, pussent enseigner dans les écoles rétribuées par l'État, vu que tous les enfants de cette région sont catholiques. On a lui répondu que le costume religieux n'est pas toléré dans les écoles de l'État. La conséquence, c'est que les écoles dirigées par les Sœurs restent comme auparavant privées des subsides de l'État et entièrement à la charge des parents qui en outre paient pour le maintien des écoles officielles où ils n'envoient pas leurs enfants. Voilà ce que fait le fanatisme anti-catholique dans tout le territoire des États-Unis. Il ne veut pas de

religieuses dans les écoles officielles, mais il veut bien de l'argent injustement soutiré aux catholiques pour élever ses palais scolaires. Et les catholiques sont ensuite obligés de payer une deuxième fois pour élever des écoles où la foi de leurs enfants ne sera pas en danger.

Hygiène

SOINS DE LA BOUCHE

La bouche, dans laquelle tendent à séjourner des débris d'aliments susceptibles de donner lieu à des fermentations fâcheuses, et qui d'autre part recèle des germes fort nombreux, dont plusieurs peuvent aisément devenir dangereux, la bouche, disons-nous, a besoin chaque jour de soins spéciaux de propreté.

On protège ainsi l'intégrité des dents et l'on évite des infections qui, sans cela, auraient pour origine la bouche, le larynx, les fosses nasales.

Ce à quoi l'on doit songer, c'est d'obtenir la propreté aussi parfaite que possible de la bouche; on ne peut pas obtenir l'antisepsie complète.

On doit se laver la bouche comme on se lave les mains, et les mains ne sont jamais bien lavées qu'avec du savon.

Les préparations dentifrices sont, pour la plupart, dommageables pour la muqueuse de la bouche et pour les dents.

On recommande donc un savonnage matin et soir, avec du savon alcalin et à l'aide d'une brosse pas trop dure. Après le savonnage on se rincera la bouche à l'eau boricuée, ou simplement avec de l'eau tiède additionnée d'un peu de bicarbonate de soude ou de sel de cuisine à deux pour cent.

Comme antiseptique, si parfois l'on juge de s'en servir, nous croyons qu'une solution alcoolique (à cinquante pour cent) de thymol très étendue est ce qu'il y a de mieux au point de vue de l'antisepsie de la bouche comme au point de vue de l'intégrité des dents et de la muqueuse.

On ne se servira du cure-dents qu'avec réserve, la pointe de cet instrument une fois infectée peut donner lieu à des piqûres reptiques.

Quant aux poudres dentifrices, destinées à entretenir les dents et à les blanchir, il convient de n'en pas abuser de crainte de léser les gencives.

Rejetons de même les poudres insolubles qui gâtent les dents et irritent la bouche.

A l'état normal la bouche contient une quantité considérable de microbes qui, sous l'influence d'une grippe, d'une fièvre ou d'une indisposition quelconque peuvent devenir virulents et causer de graves désordres.

Cette notion devrait nous faire comprendre plus que toute autre considération, l'extrême importance des soins hygiéniques de la bouche.

Nous le répétons, pour arriver à ce résultat, c'est-à-dire pour tenir cet organe propre, il n'est pas besoin d'un grand arsenal antiseptique, un brossage à l'eau savonneuse et un bon rinçage à l'eau bouillie boricuée ou simplement salée à deux pour cent, suffisent abondamment.

On devra procéder à la toilette de sa bouche au moins deux fois par jour: le matin et le soir.

DR. J.-G. PARADIS.

Le Sport

Vraiment cette maladie est trop grave et trop universelle pour que je ne vous en dise pas un mot. Maladie: je ne puis qualifier autrement cette course folle à certains ronds qui nous donne une idée assez exacte des mœurs païennes de Rome, dans la pire époque. Vous du moins, chers amis, prémunissez-vous contre cet excès.

Quel contraste entre ce culte de la chair, du biceps, cet engouement pour la force et le plaisir, et le christianisme que nous professons chaque dimanche et qui nous demande de prendre notre croix, et qui nous dit Bienheureux ceux qui pleurent.

N'avez-vous jamais eu envie de rire (à moins que vous n'ayez trouvé cela trop triste) en rencontrant des joueurs affublés de je ne sais quelle casquette bigarrée, d'un maillot marqué d'une grosse lettre et d'une culotte à peine habillante qui s'en vont "à la match". Ces gens-là travaillent un soir de temps à autre par semaine, en s'amusant, et bon an mal an, ils gagnent 2 ou 3000 piastres, tandis que de pauvres ouvriers suent sang et eau pour gagner péniblement pendant leur année 7 ou 800 piastres et c'est beaucoup. Et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il y a une foule pour admirer dans un délirant et scandaleux enthousiasme ces gens-là.

Mais cela nous amène à une autre réflexion en tournant les yeux sur les spectateurs. Toute la vie, depuis la jeunesse jusqu'à l'âge mûr, passe là-dedans. On ne parle que de cela, de la joute du X... vs X... On se procure les portraits des joueurs et alors on contemple leur tête et après cela on juge à leur moustache en croc ou à leur barbe... rasée, à la coupe de leurs cheveux ou à leur nez trop long ou trop court, s'ils sont dignes de notre sympathie; ce jugement porté, on parle. Le salaire d'une, deux ou trois journées y passera, tant pis, un tel gagnera, non un tel. Pardon de la comparaison, mais le rapprochement s'impose entre ces paris-là et celui des courses de chevaux. Et dire qu'il y en a qui assurent que c'est pour viriliser l'homme, pour perfectionner la vigueur de la race, etc., etc., et encore etc....

Je trouve que cela abêtit bien des gens qui sans le sport seraient très intelligents. Quand il y a un match pour le collégien, plus de devoirs ni de leçons, pour l'employé, plus de travail obscur, pour l'ouvrier plus rien autre que l'escompte du résultat et le récit des péripéties de la lutte. On a moins parlé de la guerre Turque que de certaines joutes, et pourtant où est le plus important?

Voulez-vous que je vous dise jusqu'où va cette folie? Par suite d'un malheureux conflit, il y a eu à Québec plus de 3000 ouvriers sans travail; vous croyez peut-être que le nombre des spectateurs fut diminué d'autant, pas du tout et tandis que la maison gèle, que la femme et les enfants grelottants demandent du pain, le père est dans un certain patinoire, payant 50 cents pour voir la joute. Tout est là.

Mais quel mal y a-t-il là-dedans? d'abord c'est la vie sérieuse qui s'en va, la partie sportive acquiert dans les journaux la partie principale, il y a même des journaux qui ne parlent que de cela, qui sont achetés pourquoi? parce qu'ils donnent avec le portrait de tel "catcher" un compte-rendu sténographié de la joute dans ce genre: "Et après un tour de trois quart, Paul se penchant en avant donna un coup d'arrière avec son hockey, la pock tapa sur la bande et glissa vers le gaulle, "mais l'arrière de droite para le coup et par un coup d'avant fit une combine avec l'attaque....". Et tandis qu'il y a tant d'autres questions importantes à étudier on perd son temps dans ces halivernes. Tandis que la joute fait gradins combles, allez à l'Ecole des Arts voir combien il y a d'assistants aux cours du soir du perfectionnement professionnel: deux ou trois douzaines. Voilà le progrès de la race, c'est absurde et d'autant plus absurde que la race de ces "sportmen" ne progresse pas du tout, puisqu'ils meurent à peu près tous relativement assez jeunes... Vous me lisez, vous acceptez mes raisons, vous reconnaissez qu'il n'y a pas de bons sens à cela et j'en entends me demander: le Québec a tant de points pour le championnat contre le Toronto... Hélas! A quand la prochaine joute? Oh! raison, on ne t'entend plus quand le plaisir appelle.... Hélas!

(Le Patronage de Lévis).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRÊTÉS EN CONSEIL.

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec.)

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un arrêté en conseil en date du 28 juillet 1914, a nommé M. Edéas Beauvais, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Brigide, dans le comté d'Iberville.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 28 juillet 1914, a nommé MM. A.-J. Miller, médecin, et Arthur Landry, entrepreneur, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Côte Visitation, dans le comté de Maison-neuve.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 28 juillet 1914, a nommé MM. Xavier Proulx, journalier, et Alfred Hardy, journalier, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Romuald, dans le comté de Lévis.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 28 juillet 1914, a nommé MM. Joseph Dussault et F.-X. de Billy, commissaires d'écoles pour la municipalité de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 6 août 1914, a nommé M. Pierre Joseph, syndic d'écoles pour la municipalité de Cox, dans le comté de Bonaventure.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 19 août, 1914, a nommé M. Alfred Racine, commissaire d'écoles pour la municipalité de Cartierville, dans le comté de Jacques-Cartier.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 19 août 1914, a nommé M. Hormidas Trudeau, agent, commissaire d'écoles pour la municipalité de la ville de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 19 août 1914, a nommé Monsieur Wilfrid Reeves, marchand, commissaire d'écoles pour

la municipalité de Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Laval.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 10 septembre 1914, a nommé Monsieur Alexandre Gaudet, président des syndics d'écoles pour la municipalité de Restigouche et Sellarville, dans le comté de Bonaventure.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un arrêté en conseil en date du 11 septembre 1914, a nommé Messieurs Hormidas Primeau et Louis-Adolphe Bousquet, commissaires d'écoles pour la municipalité d'Iberville, ville, dans le comté d'Iberville.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 11 septembre 1914, a nommé M. Cyrias Bourgoing, commissaire d'écoles pour la municipalité du Sacré-Cœur de Jésus, dans le comté de Saguenay.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 10 septembre 1914, a nommé Monsieur Denat Roy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Cyprien, dans le comté de Témiscouata.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 11 septembre 1914, a nommé Messieurs Philémon Richard et O. Pinard, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Cécile de Whitton, dans le comté de Compton.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 24 septembre 1914, a nommé Monsieur Cyrias Bourgoing, commissaire d'écoles pour la municipalité de Rivière Sainte-Marguerite, dans le comté de Saguenay.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 24 septembre 1914, a nommé MM. Hypolite Lafamme et Edouard Lafamme, commissaires d'écoles pour la municipalité de Gros-Morne, dans le comté de Gaspé.